



# Agriculture et Agroalimentaire Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1999

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/1-1999

ISBN 0-660-61013-2



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires, Agriculture et agroalimentaire Canada, Défense nationale, Développement des ressources humaines Canada et Ressources naturelles Canada examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur rapport sur le rendement de cette année. Il a donc exempté ces ministères de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044

# FICHE DE RENDEMENT D'AAC EN 1998-1999

## NOTRE VISION :

Nous formons une équipe exceptionnelle vouée à l'excellence des fermes et des aliments canadiens sur la scène mondiale.

## NOS VALEURS :

*Intégrité excellence et valorisation des gens*

## FAITS SAILLANTS DES ENGAGEMENTS ET DU RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ :



### CROISSANCE DES MARCHÉS

#### Accès aux marchés :

- Définition d'une position de négociation solide et cohérente en prévision des pourparlers de l'OMC en 1999.
- Amélioration de l'accès à nos huit marchés prioritaires, ce qui s'est traduit par une hausse de 566 millions de dollars de nos exportations agricoles et agroalimentaires en 1998-1999.

#### Développement des marchés :

- Dans le cadre des Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires (SCPA), on a appuyé 20 stratégies de commercialisation couvrant 13 segments du secteur agricole et agroalimentaire.
- les exportations totales des secteurs représentés par les clients des SCPA ont bondi de 49 p. 100 depuis 1995, passant de 11,64 à 17,4 milliards de dollars en 1998.
- AAC a contribué à rehausser l'image du Canada comme fournisseur fiable de produits de qualité supérieure concurrentiels sur le marché international en participant aux huit plus importants salons de l'alimentation au monde, ce qui s'est traduit par des ventes importantes et un potentiel de ventes de suivi :
  - SIAL 1998 : ventes à l'exportation potentielles de 6 à 11 millions de dollars;
  - Gourmet International 1998 : pourrait générer des ventes de l'ordre de 20 millions de dollars

#### Investissement

- Afin d'améliorer le climat d'investissement à l'intérieur du secteur agroalimentaire canadien, une Stratégie fédérale-provinciale d'investissement a été mise en place.



### INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE

#### Innovation:

- Les études sur le rendement de l'investissement dans la recherche et le développement mettent en relief les avantages annuels nets suivants :
  - Pommes de terre : 220 millions de dollars
  - Blé : 377 millions de dollars
  - Porcs : 590 millions de dollars
- Création de nouvelles variétés:
  - certification d'une variété de blé d'hiver de qualité supérieure;
- Dans le cadre du Projet de co-investissement, les secteurs public et privé ont investi à parts égales 64,3 millions de dollars dans des projets de recherches concertées ayant des applications commerciales, lesquels ont en outre fourni à bon nombre de jeunes chercheurs une première possibilité d'emploi.

#### Utilisation durable des ressources :

- On a amélioré les pratiques de gestion des ressources hydriques en milieu rural en vue de rehausser la qualité de l'eau dans les Prairies.

#### Politiques et prises de décisions intégrées :

- On a réalisé des progrès dans le cadre de la Stratégie de développement durable d'AAC.



### FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

#### Cadre stratégique :

- D'ici la fin de 1998-1999, 8,8 milliards de dollars d'aide potentielle seront disponibles pour combler le manque à gagner à court terme des agriculteurs :
  - *Compte de stabilisation du revenu net* : 2,7 milliards de dollars;
  - Assurance-récolte : 5,5 milliards de dollars
  - Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole : 600 millions de dollars.
- Quelque 78,4 millions de dollars ont été investis dans le secteur grâce au Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), ce qui devrait susciter des contributions supplémentaires de 75 millions de dollars de l'industrie et des provinces.

#### Canada Rural:

- On a financé plus de 230 projets dans le cadre du Fonds d'innovation agroalimentaire Canada-Saskatchewan;
- Le fédéral, les provinces et les administrations locales ont investi 84 millions de dollars dans la modernisation et le développement de l'infrastructure hydraulique de 20 collectivités rurales au Manitoba.

#### Coopératives

- Proclamation de la nouvelle *Loi sur les coopératives du Canada*, qui donne aux coopératives les outils financiers dont elles ont besoin pour croître dans un contexte de concurrence.



### SAINE GESTION DU MINISTÈRE

#### Orientation ministérielle partagée :

- Distribution du Plan stratégique ministériel d'AAC à 4 200 membres du personnel, clients et parlementaires afin de mieux faire connaître nos priorités, objectifs et plans.

#### Une organisation motivée, représentative et très productive :

- Mise en place d'une ambitieuse stratégie triennale d'équité en emploi.

#### Fournir les bons outils, systèmes et processus

- Préparation à l'an 2000
  - Au 31 mars 1999, la mise à niveau et la vérification des installations et infrastructures d'AAC se déroulaient selon le calendrier prévu; les travaux devraient être terminés en septembre 1999.

#### Amélioration continue

- On a donné suite à quatre des priorités qui ont été définies dans le sondage auprès du personnel :
  - formation et perfectionnement
  - communications entre la direction et le personnel
  - perfectionnement en leadership des gestionnaires
  - recherche de solutions aux problèmes des employés nommés pour une durée déterminée

# RAPPORT SUR LE RENDEMENT D' AAC EN 1998-1999



**NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE EXCEPTIONNELLE VOUÉE À L'EXCELLENCE DES FERMES ET DES ALIMENTS CANADIENS SUR LA SCÈNE MONDIALE.**

---

**LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES**

# AAC

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

---

▼ INTÉGRITÉ, EXCELLENCE ET VALORISATION DES GENS ▼

# I N D E X

	<b>PAGE</b>
Engagement du citoyen	
• <i>Négociations de l'OMC</i>	4,8,9
• <i>Partenariat rural</i>	5,24-31
Environnement durable	
• <i>Changement climatique</i>	19,21,23,51-52,55
• <i>Biodiversité</i>	21,51,53
• <i>Air</i>	16,19,51-53
• <i>Sol</i>	16,21-23,53-55
• <i>Qualité de l'eau</i>	16,22-23,54
Santé et sécurité	
• <i>Biotechnologie</i>	5,17
• <i>Hygiène animale</i>	14
• <i>Programme de sécurité agricole</i>	27
Rural	
• <i>Partenariat rural</i>	24-31
• <i>Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)</i>	24,26,27,29
• <i>Planification commerciale pour de nouvelles initiatives agricoles (PCNIA)</i>	26,27,29
• <i>Accord Canada-Saskatchewan sur le développement rural</i>	29
• <i>Accord d'association fondé sur le développement économique de l'eau</i>	29
• <i>Programme canadien d'agro-infrastructure</i>	29
Science et Technologie	
• <i>Biodiversité</i>	5,16-18
• <i>Capacité scientifique</i>	16,17
• <i>Innovation en cultures</i>	20
• <i>Innovation en bétail</i>	20,21
• <i>Produits à valeur ajoutée</i>	20
• <i>Programme de partage des frais l'investissement en R et D</i>	20
• <i>Utilisation des ressources durables</i>	21,22
Union sociale	
• <i>Revenu agricole</i>	5,6,24-26
Jeunesse	
• <i>Programme fédéral des jeunes stagiaires</i>	31

# RAPPORT SUR LE RENDEMENT D'AAC EN 1998-1999

<b>MESSAGE DU MINISTRE</b> Transformer les défis en possibilités	4
<b>MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ET DE LA SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE</b> Des engagements qui portent fruit	6
<b>RENDEMENT DU MINISTÈRE</b> Réussites du rendement par secteur d'activité	7
1. Croissance des marchés	8
2. Innovations pour un avenir durable	16
3. Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	24
4. Saine gestion du Ministère	32
<b>INFORMATION FINANCIÈRE</b>	
Tableau 1 — Sommaire des autorisations de 1999-1999	37
Tableau 2 — Sommaire des autorisations de 1999-1999	38
Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	39
Tableau 4 — Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité	39
Tableau 5 — Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité	39
Tableau 6 — Paiements de transfert par secteur d'activité	40
Tableau 7 — Projets d'immobilisations par secteur d'activité	43
Tableau 8 — Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	44
Tableau 9 — Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	44
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b>	
• Organisation d'AAC	45
• Commission canadienne des grains	46
• Conseil national des produits agricoles	48
• Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)	49
<b>RAPPORT CONSOLIDÉ</b>	
• Stratégie du développement durable	50
<b>RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS</b>	
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	56
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	62
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAAFC)</i>	63
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	65

# TRANSFORMER LES DÉFIS

---



Historiquement, le secteur agricole a fait face à des défis majeurs. Aujourd'hui, alors que les obstacles au commerce tombent et que la recherche ouvre de nouveaux horizons, nous découvrons une gamme plus complexe de défis. La capacité du secteur agricole et agroalimentaire canadien à transformer ces défis en perspectives d'avenir repose sur la force et la stabilité de ses assises au Canada. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé à mettre nos assises à profit, en nous outillant pour faire face à l'adversité et saisir les occasions.

## Commerce mondial

Face à la mondialisation du commerce, nous poursuivons des objectifs précis. Notre industrie vise 4 p. 100 du marché mondial des produits agroalimentaires d'ici 2005, et des progrès intéressants sont déjà enregistrés. Malgré une dégringolade des prix des produits primaires en 1998 et le rétrécissement des marchés en Asie, en Russie et en Amérique latine, nous avons fait bonne figure avec 21 milliards de dollars d'exportation, dépassant le record de 1997. Mais, et cela est plus important, nos exportations de produits transformés ont grimpé de 9 p. 100 et valent maintenant autant que celles des denrées en vrac.

Nous continuons aussi de mettre à profit les succès d'Équipe Canada. J'ai eu le privilège de diriger une mission commerciale en Amérique latine en septembre 1998. Je me suis également rendu en Asie au début de 1999 pour sonder de nouvelles occasions d'exportation pour nos produits agricoles et alimentaires de première qualité. Pour réaliser des projets en coentreprise et conquérir des débouchés profitables, nous devons promouvoir nos produits et notre expertise à l'étranger sur une base continue. Par contre, il ne faut pas oublier que les États-Unis demeurent notre plus important marché. Il faut donc lui accorder autant d'attention qu'aux autres marchés et ne pas le prendre pour acquis. En décembre dernier, je suis allé à Washington et plus récemment, à Chicago, afin de resserrer les liens avec nos partenaires commerciaux, mais aussi avec des investisseurs et clients potentiels, dans le but de favoriser les échanges canado-américains.

## Négociations de l'OMC

Les objectifs commerciaux et les stratégies commerciales bien appliquées ne sont que deux variables de l'équation. L'amélioration des règles commerciales internationales compte parmi les plus importantes. La croissance de nos échanges commerciaux – plus l'effet d'accompagnement sur l'emploi, la richesse et les autres retombées économiques – passe par la réussite de la prochaine ronde de négociation de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit commencer vers la fin de l'année.

Les deux dernières années, j'ai fait des consultations sur l'Accord de l'OMC une priorité absolue. J'ai personnellement rencontré les groupes sectoriels et j'ai participé à des rencontres régionales pour recueillir le plus de points de vue possible. J'ai été ravi de voir des intervenants de l'ensemble du secteur agroalimentaire à notre conférence nationale en avril. Ma mission, c'est de promouvoir et de protéger les intérêts de notre secteur, non seulement à la table des négociations mais partout où je vais.



## Assises solides

Pendant ce temps, nous avons continué à jeter des assises solides au Canada. Un de nos plus grands défis, l'an dernier, a été la chute soudaine du revenu de nombreux agriculteurs. Le gouvernement fédéral a réagi en injectant jusqu'à 900 millions de dollars en aide d'urgence à l'agriculture. Avec la participation de l'ensemble des provinces, le soutien total disponible atteint près de 1,5 milliard de dollars.

Nous avons à nouveau investi plus de 600 millions de dollars par année dans nos programmes de protection du revenu agricole, tout en cherchant à réoutiller le système pour mieux répondre aux besoins des producteurs. J'ai collaboré avec mes homologues provinciaux à créer le meilleur amalgame possible d'instruments de gestion des risques, y compris une aide à long terme en cas de catastrophe.

Notre habilité d'écouter et de répondre aux besoins et aux inquiétudes des collectivités rurales par le biais du Dialogue rural demeure toujours un défi. Par conséquent, nous serons en mesure de scruter les politiques du gouvernement, les programmes et les services à l'aide de la lentille rurale afin de s'assurer que suffisamment d'attention soit portée à ces Canadiens dans le cadre de l'accessibilité des programmes et de la souplesse du processus décisionnel.

## Biotechnologie

Au Canada ou à l'étranger, la qualité et la salubrité des aliments demeurent la pierre angulaire de notre succès et nous avons aussi maintenu nos efforts visant à améliorer l'efficacité de notre programme de salubrité des aliments.

Malgré l'excellence de ce programme, je sais que certaines préoccupations subsistent, notamment en ce qui a trait à la biotechnologie. Au Canada, tous nos produits agricoles sont assujettis à un examen rigoureux pour s'assurer qu'ils sont aussi sûrs et nutritifs que les aliments déjà commercialisés. De plus, nous avons remanié le volet réglementaire de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie l'an dernier pour offrir la plus grande protection possible tout en permettant aux producteurs et consommateurs canadiens de bénéficier des avantages de cette nouvelle science.

## Investir dans l'innovation

Avec des mécanismes de sauvegarde appropriés, les gains potentiels sont nombreux : productivité accrue, utilisation réduite de pesticides, meilleure compétitivité et plus d'emplois. Le Canada est déjà l'un des chefs de file mondiaux en biotechnologie et, à mesure que progresse la science, nous demeurerons à l'avant-garde. Cette année, le budget fédéral a réservé 17 millions de dollars à la biotechnologie agricole.

Nous avons aussi effectué d'autres investissements au niveau de la recherche, dont 64,4 millions de dollars dans le programme de partage des frais pour l'investissement en recherche et développement. Grâce à ce programme, nous avons versé des fonds de contrepartie correspondant aux investissements sectoriels dans plus de 950 projets de recherche concertée.

En mettant à profit les forces du secteur agroalimentaire canadien – ses ressources humaines, son expertise et ses produits – je sais que nous relèverons le défi et saisirons les occasions d'exceller sur les marchés mondiaux.

Lyle Vanclief

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et  
ministre à la coordination des affaires rurales



Frank Claydon  
Sous-ministre



Michelle Comeau  
Sous-ministre déléguée

## Résultats sur la scène mondiale

Le secteur agricole et agroalimentaire représente une composante vigoureuse de l'économie canadienne, sa contribution au PIB atteignant près de 9 p. 100. Près d'un Canadien sur sept — de l'agriculteur dans son champ au chercheur de pointe, en passant par le transformateur spécialisé — travaille, directement ou indirectement, dans ce secteur.

L'« Excellence sur la scène mondiale » est l'élément moteur qui guide les actions et les réalisations du Ministère. Il s'agit de réunir le savoir-faire et les produits de qualité qui sont nécessaires pour réussir sur le marché mondial. Il s'agit de pouvoir compter sur une recherche innovatrice qui non seulement protège notre avantage concurrentiel, mais aussi nous

propulse à l'avant-garde. On parle ici de partenariats, de fierté et de gens. On parle enfin de compte de la raison d'être même d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

AAC est résolu à promouvoir et appuyer de façon durable un secteur agricole et agroalimentaire en croissance, concurrentiel et tourné vers les marchés, et à favoriser le développement économique des collectivités rurales. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère s'est doté de quatre secteurs d'activité : Croissance des marchés, Innovations pour un avenir durable, Fondations solides pour le secteur et les collectivités rurales, et Saine gestion du Ministère. Ces quatre secteurs d'activité travaillent ensemble à l'avènement d'un secteur autonome et prospère, doté des outils dont il a besoin pour atteindre l'excellence au pays et à l'étranger.

### DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



La mesure de nos résultats revêt autant d'importance que notre détermination à réussir. Savoir ce que nous avons réalisé et comment nous l'avons fait nous aide à définir les prochaines étapes. Grâce à nos secteurs d'activité et à l'utilisation de domaines de résultats clés (DRC) pour mesurer notre rendement, nous sommes mieux à même de définir nos objectifs et de cibler nos efforts — donnant ainsi suite aux priorités de l'industrie tout en favorisant une organisation productive.

Au cours de 1998-1999, qui correspond à la période du présent rapport, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a relevé un certain nombre de défis clés — dont bon nombre ont mobilisé les secteurs d'activités du Ministère et, bien sûr, le gouvernement fédéral dans son ensemble. Voici les principaux de ces défis :

- *Le nouveau consommateur* : Le secteur n'a d'autre choix que d'adapter ses produits à l'évolution des besoins des consommateurs, ici et à l'étranger. L'évolution de la démographie, les préoccupations touchant la salubrité des aliments et la santé, et les questions environnementales constituent quelques-unes des forces qui interagissent pour créer le « nouveau consommateur ».
- *L'expansion du marché mondial* : Des gains de productivité tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont nécessaires pour contrer la concurrence accrue partout au monde, ce qui veut dire découvrir de nouveaux débouchés, intensifier nos efforts sur les marchés existants et négocier le meilleur accès possible pour nos produits.
- *La crise du revenu agricole* : Des conditions météorologiques sans précédent, la fluctuation des marchés des denrées et des bouleversements économiques sur la scène mondiale se sont conjugués pour créer une situation désastreuse pour bon nombre d'agriculteurs canadiens.

La voie de l'avenir pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien est jalonnée de ces défis, mais on y observe aussi de nouvelles idées et de l'imagination créatrice — ainsi que des progrès aiguillonnés par notre engagement à produire des résultats.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ D'AAC — Objectifs et domaines de résultats clés (DRC)

### Croissance des marchés

L'objectif du secteur d'activité *Croissance des marchés* consiste à travailler avec l'industrie et d'autres partenaires à garantir et à améliorer notre accès aux marchés et à permettre au secteur agroalimentaire de profiter des possibilités commerciales qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agroalimentaires à valeur ajoutée. Les DRC comprennent notamment :



- *accès aux marchés*: accès amélioré et plus sûr aux marchés internationaux et réduction des obstacles intérieurs au commerce.
- *développement des marchés*: contribuer à accroître les ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.
- *investissements*: contribuer à accroître la capacité des Canadiens d'offrir des produits agricoles et agroalimentaires qui rivalisent sur les marchés internationaux.

### Innovations pour un avenir durable

L'objectif du secteur d'activité *Innovations pour un avenir durable* consiste à travailler avec l'industrie et d'autres partenaires afin d'appuyer les efforts déployés pour le secteur pour élaborer et offrir de façon durable des produits et procédés concurrentiels. Voici quelques-uns de ses DRC :



- *innovation*: disponibilité et adoption accrues de produits, procédés et pratiques qui contribuent à la compétitivité et au développement durable.
- *utilisation de ressources durables*: adoption et utilisation accrues de systèmes durables de gestion des terres et de l'eau permettant d'atteindre une plus grande sécurité économique.
- *politiques et prises de décisions intégrées*: prise en compte des facteurs économiques et environnementaux dans le processus décisionnel du Ministère, du secteur, des collectivités et des particuliers.

### Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales

L'objectif du secteur d'activité *Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales* consiste à collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur, tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales.



Au chapitre des DRC, on note :

- *cadre stratégique*: un cadre stratégique agroalimentaire permettant au secteur de profiter des nouveaux débouchés et de s'adapter à une économie changeante.
- *économie rurale*: une économie rurale mieux équipée pour réaliser son potentiel.
- *coopératives*: un cadre stratégique fédéral qui appuie le développement des coopératives.

### Saine gestion du Ministère

L'objectif du secteur d'activité *Saine gestion ministérielle* est de fournir au Ministère la capacité, les ressources et les services de soutien appropriés pour obtenir de façon efficace des résultats pour le secteur et pour les Canadiens. Les DRC de ce secteur d'activité représentent collectivement la preuve tangible que le Ministère respecte de sains principes de gestion; ils comprennent notamment :



- *une orientation commune au sein du ministère* : qui guide les décisions en matière de planification stratégique, opérationnelle et financière;
- *une organisation motivée*, représentative et productive qui fonctionne dans un milieu renouvelé, revitalisé et créateur;
- *de bons outils et un milieu propice* : incluant les services techniques et de soutien informatique, la planification financière, ainsi que les services de sécurité et de gestion des installations
- *une organisation vouée à l'amélioration continue* : laquelle est définissable et mesurable à l'aide de mécanismes de reddition de comptes et de mesure du rendement.



# CROISSANCE DES MARCHÉS

## Contexte opérationnel

Les chiffres de 1998 révèlent que l'industrie se rapproche de l'objectif d'exportation que lui a fixé le Conseil canadien de la commercialisation agroalimentaires (CCCA), grâce en particulier à une intensification de nos ventes de produits transformés à notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Cette performance est très encourageante et a contribué à l'excédent commercial du Canada au poste des produits agricoles et agroalimentaires. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle a été obtenue en dépit des graves problèmes économiques qui ont perturbé les marchés mondiaux pendant cette période, en particulier en Asie et en Amérique latine.

- Les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes ont le vent dans les voiles : elles sont passées de 13 milliards de dollars en 1993 à 22,6 milliards en 1998.
- 76 p. 100 des exportations canadiennes d'aliments transformés se retrouvent maintenant sur le marché américain, contre 59 p. 100 en 1988. Cela représente un bond considérable : de 2,1 milliards de dollars en 1988 à 8,1 milliards en 1998.
- La valeur de nos exportations de céréales et d'oléagineux a reculé de 14 p. 100 de 1997 à 1998.
- Nos exportations d'aliments et de boissons transformés ont augmenté de 9 p. 100 de 1997 à 1998
- Nos exportations d'aliments transformés continuent sur leur lancée, ayant doublé depuis 1993; les ventes d'aliments et de boissons aux consommateurs canadiens totalisent un peu plus de 94 milliards de dollars.

Pour réussir à atteindre l'objectif du CCCA, le secteur agroalimentaire devra miser sur les produits à forte valeur ajoutée et la solide performance au chapitre de l'exportation des produits transformés. Le secteur canadien de

## RÉSULTATS CLÉS

- 1. Négociations de l'OMC :** Les préparatifs sont en cours en vue de la prochaine ronde de négociations commerciales multilatérales de l'OMC. Afin d'établir un cadre solide nécessaire aux négociations, de longues consultations ont eu lieu avec les provinces et les représentants des secteurs de l'agriculture, des aliments et des boissons dans toutes les régions du Canada en 1998-1999. Ces consultations ont permis aux intervenants d'exprimer leurs opinions et de fournir le point de départ d'une approche nationale qui assurera une position de négociation canadienne unifiée, crédible et convaincante.
- 2. Garder les portes ouvertes :** Nous avons poursuivi nos efforts de maintenir et d'améliorer l'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens à nos huit marchés prioritaires, incluant notre principal marché traditionnel, les États-Unis. Le secteur a vu un gain global de 566 millions de dollars en 1998-1999 en ce qui a trait aux exportations agricoles et agroalimentaires vers les marchés prioritaires (États-Unis, Mexique, Union européenne, Japon, Chine/Hong Kong, Taïwan, Corée du Sud, et Brésil).
- 3. Développer les marchés clés :** L'initiative des Stratégies de développement des marchés agroalimentaires (SDMA) a appuyé 20 stratégies actives couvrant 13 secteurs de l'industrie agricole et agroalimentaire. Les exportations totales des secteurs représentés par les clients des SDMA ont augmenté de 49 % pour passer de 11,64 milliards de dollars en 1995 à 17,4 milliards de dollars en 1998.
- 4. Promouvoir le secteur :** Afin de rehausser l'image du Canada comme fournisseur fiable de produits concurrentiels de qualité supérieure sur le marché international, nous avons présenté des produits canadiens lors de huit importants salons mondiaux de l'alimentation. Parmi ceux-ci on retrouve le SIAL 98, qui regroupait 40 exposants canadiens et devrait générer des ventes de 6 à 11 millions de dollars en exportations agroalimentaires. Gourmet International, qui s'est tenu au pays en juin 1998, devrait apporter une augmentation de 20 millions de dollars de ventes.
- 5. Investir au Canada :** Pour les années 1996 et 1997, l'investissement dans le secteur agroalimentaire a été de 1,7 milliard de dollars par année, ce qui est supérieur à la moyenne de la décennie et représente une importante amélioration par rapport aux niveaux d'avant l'ACCEU. En juillet 1998, les ministres fédéral et provinciaux ont accepté la *Stratégie fédérale-provinciale d'investissement en agroalimentaire*, un accord unique qui favorise un partenariat étroit dans le développement de l'investissement et une nouvelle approche axée sur l'investissement dans notre secteur.

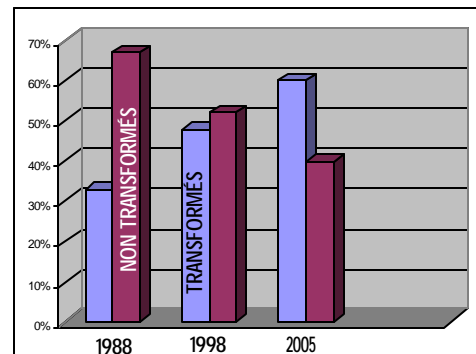
Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet : <http://www.agr.ca/rpp/dprf.html>

la transformation des aliments et des boissons devra faire passer ses livraisons de 54 milliards de dollars en 1997 à plus de 80 milliards d'ici 2005 — une croissance considérable, de l'ordre de 26 milliards de dollars. Selon certaines estimations, l'atteinte de cet objectif pourrait signifier la création de 120 000 à plus de 170 000 emplois pour les Canadiens.

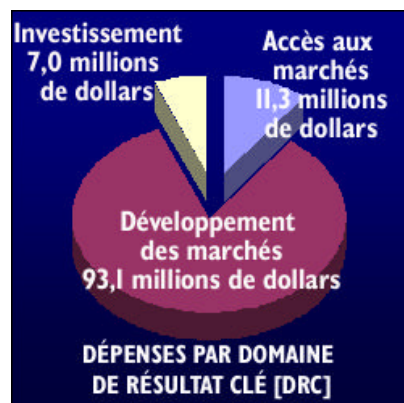
*Sur la scène internationale*, comme les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture doivent commencer à la fin de 1999, notre priorité a été de définir une approche nationale cohérente. Cela nous a amené à raffiner notre position interne pour faire en sorte qu'elle soit uniforme et englobante, et constitue un cadre solide à l'intérieur duquel mener les négociations. Nous avons également continué de travailler à maintenir et à améliorer l'accès à nos huit marchés prioritaires, incluant notre principal marché traditionnel, les États-Unis.

**EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES ET DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES TRANSFORMÉS 1988, 1998 et 2005 [prévisions]**

■ TRANSFORMÉS  
■ NON TRANSFORMÉS



*Sur la scène nationale*, des pressions croissantes s'exercent sur le secteur pour qu'il suive l'évolution des besoins des consommateurs. Changements démographiques, préoccupations touchant la salubrité des aliments et la santé, questions environnementales, voilà quelques-uns des facteurs de changement dont il faut tenir compte. En même temps, l'industrie canadienne doit affronter une concurrence plus vive des exportateurs étrangers. Son succès dépend de sa capacité de livrer à prix concurrentiel des produits pratiques, uniformes et de qualité supérieure, et de découvrir de nouveaux créneaux (p. ex. nutraceutiques/aliments fonctionnels). Il est de plus en plus essentiel, si nous voulons demeurer sur la voie du succès, que tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire travaillent de façon concertée.



N'inclut pas les dépenses du Conseil national des produits agricoles ou celles de la Commission canadienne des grains.

*Meilleure intégration des services*: AAC, par le biais de son secteur d'activité Croissance des marchés, participe activement (avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada (IC)), à la Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI) et aux activités d'*Équipe Canada Inc.* (ECI) — le réseau de développement du commerce international du Canada, qui donne accès par guichet unique à un cadre intégré de programmes et de services conçus pour aider les exportateurs canadiens et appuyer le développement de leurs produits. En 1998-1999, le Service d'exportation agroalimentaire (SEA) a fourni aux exportateurs agroalimentaires nouveaux ou existants de l'information sur le marché international, des renseignements commerciaux, des conseils à l'exportation et des programmes du soutien des exportations.

## COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE — Rendement du secteur d'activité

---

### ACCÈS AUX MARCHÉS

#### *Négociation des ententes commerciales :*

- Le secteur d'activité Croissance des marchés a continué de jouer son rôle consistant à maintenir et à étendre l'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens aux marchés.
- En tête de liste des priorités venait le maintien de notre accès à notre principal marché traditionnel, les États-Unis. En 1998, nos exportations agroalimentaires vers ce pays ont totalisé 12,8 milliards de dollars.
- AAC a tenu de vastes consultations auprès des provinces et des intervenants des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons afin de définir la position de négociation initiale du Canada en prévision de la prochaine série de négociations de l'OMC sur l'agriculture, qui sera l'occasion de poursuivre la réforme du commerce international.
- On a tenu tout au long de 1998-1999 des conférences fructueuses sur la prochaine série de négociations de l'OMC dans toutes les régions du pays. Le point culminant de ces consultations a été la tenue d'une conférence réunissant le fédéral, les provinces et le secteur en avril 1999.
- Dans nos négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, nous avons obtenu de Taïwan, dans le cadre des pourparlers sur son adhésion à l'OMC, une réduction immédiate de 50 p. 100 de ses droits de douanes sur les graines et l'huile de canola. La parité tarifaire est ainsi créée avec les produits oléagineux concurrents, l'un des grands objectifs de l'industrie canadienne des oléagineux.
- La renégociation de l'Accord de libre-échange Canada-Israël est amorcée. Depuis la mise en oeuvre de cet accord, nos exportations agroalimentaires vers ce pays ont bondi de 64 p. 100 (pour atteindre près de 15 millions de dollars en 1998).
- On a également entamé des négociations en vue de créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Nos exportations agroalimentaires vers cette zone, incluant les États-Unis, ont totalisé 14,7 milliards de dollars en 1998.



---

En 1998, après avoir dû pendant des années négocier des dérogations annuelles visant à permettre l'importation de blé dur à un plus faible tarif, les fonctionnaires du gouvernement canadien ont réussi à convaincre la Commission de l'UE d'établir une classification tarifaire plus appropriée, assurant ainsi son entrée à un tarif plus faible. Par le passé, les importations de blé dur canadien par l'UE au faible tarif négocié se sont chiffrées à 250 millions de dollars, contre 110 millions les années où il n'y avait pas de dérogation.

---

#### *Lever les obstacles au commerce intérieur et international :*

- On a négocié le maintien de l'accès du suif canadien sur le marché de l'UE. Nos ventes actuelles de suif à l'UE se chiffrent à près de 50 millions de dollars.
- Sur le front des différends commerciaux, nous avons obtenu la levée des mesures prises par certains États américains pour limiter les importations en provenance du Canada, et signé le Protocole d'entente Canada-États-Unis qui est assorti d'un plan d'action en 17 points visant à améliorer la gestion du commerce agricole bilatéral entre les deux pays; celui-ci était évalué à 22,9 milliards de dollars en 1998, en regard de 13,8 milliards en 1993.
- On a également amorcé des discussions avec l'UE sur l'élargissement de l'accès aux marchés pour les vins canadiens. À l'heure actuelle, nous exportons pour à peine 1 million de dollars de vin vers le plus gros marché vinicole au monde. Dès qu'un meilleur accès sera obtenu, on estime que nos exportations s'accroîtront, pour franchir le cap des 10 millions de dollars d'ici cinq ans. En outre, cet accès amélioré et la reconnaissance de nos vins par l'UE favorisera les exportations canadiennes sur d'autres marchés des vins.

---

En 1996, les producteurs américains de tomates fraîches et de poivrons ont demandé à l'International Trade Commission (ITC) des États-Unis de mettre en place les tarifs de sauvegarde pour se prémunir contre les importations. Le gouvernement canadien et les représentants de l'industrie se sont inscrits en faux contre cette pétition, alléguant que les exportations canadiennes ne causaient pas de préjudice grave aux producteurs américains. L'ITC nous a donné raison et a mis un terme à son enquête. Nos exportations de tomates fraîches aux États-Unis sont passées de 25 millions de dollars en 1995 à 148 millions en 1998, pendant que celles de poivrons grimpaient de 16 à 49 millions de dollars. Cette croissance n'aurait peut-être pas été possible sans les efforts d'AAC pour maintenir notre accès à ce marché.

---



### ***Faire progresser les intérêts canadiens dans le cadre des activités des organismes internationaux :***

- La réforme du commerce agricole est demeurée à l'ordre du jour des organismes internationaux, incluant la réunion du groupe de Cairns en avril 1998.
- Le Canada a terminé l'établissement de son plan d'action sur la sécurité alimentaire et l'a soumis à la FAO. Il expose l'engagement du Canada à travailler à faire progresser la sécurité alimentaire au pays et à l'étranger, comme il a été convenu au Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996.

## **DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS**

### ***Coordonner une approche stratégique pour développer les marchés extérieurs :***

- Nous continuons de fournir un soutien de base à la Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI) et à Équipe Canada Inc. (ECI) afin d'améliorer tous les programmes et services d'exportation que nous offrons aux Canadiens.
- La version 1998-1999 de la Stratégie canadienne pour le commerce international, secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, a été élaborée conjointement par le fédéral et les provinces, après consultation de l'industrie; elle fournit une approche stratégique qui permet aux deux paliers de gouvernement de mieux axer et coordonner leurs activités sur huit marchés prioritaires.
- Pour aider à relever ce défi, nous avons remis aux ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture en juillet 1998 des plans relatifs à quatre marchés naissants (Singapour, Philippines, Russie et Colombie), où l'on expose une approche mieux ciblée et plus stratégique du développement des marchés d'exportation. Ces plans aideront l'industrie canadienne à tirer profit de ces marchés naissants.



---

Initiative Accès à l'Amérique latine : En février 1998, près de 700 rencontres personnelles ont eu lieu à Toronto, à Montréal et à Moncton entre des fournisseurs canadiens et des acheteurs d'Amérique latine. Selon une enquête de suivi effectuée six mois plus tard, cette initiative aurait débouché sur des ventes évaluées à 1,2 million de dollars, à quoi s'ajouteront pour 1,8 million de dollars de ventes supplémentaires au cours des six prochains mois. Quelque 84 pour cent des acheteurs estimaient avoir noué avec des exportateurs canadiens d'aliments et de boissons des liens susceptibles de déboucher sur des ventes, et 90 p. 100 gardaient une impression bonne, très bonne ou excellente des produits et des producteurs canadiens. Près de 90 p. 100 des entreprises participantes de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique étaient d'avis qu'elles avaient établi des contacts ayant mené ou susceptibles de mener à des exportations vers l'Amérique latine.

---

***Fournir des programmes et des services visant à stimuler la croissance sur les marchés intérieurs et extérieurs pour les produits et pour les entreprises :***

- Nous avons continué d'appuyer ExportSource, un service mis au point par les partenaires d'Équipe Canada Inc. pour relier les sites Internet de l'ensemble du gouvernement et fournir de l'information immédiate sur les marchés, les règlements, le financement, les statistiques, les salons commerciaux, les missions, et plus encore. Les campagnes de promotion et la coordination des missions constituent également des éléments clés du SEA.
  - *Accès à l'excellence canadienne*, la mission commerciale du ministre Vanclief en Amérique latine en septembre 1998 a préparé la voie à la signature d'ententes bilatérales qui se traduiront par un meilleur accès des exportations canadiennes sur ces marchés.
  - Nous avons accueilli plusieurs missions en provenance des États-Unis, d'Europe, d'Amérique latine et d'Asie de façon à aider les entreprises canadiennes à atteindre leurs objectifs d'expansion des exportations. Par exemple, les acheteurs qui ont participé à la mission *Accès Asie 1998* prévoient réaliser des achats de 5 millions de dollars par suite des contacts qu'ils ont établis avec 163 fournisseurs d'aliments et de boissons de toutes les régions du pays. De même, par suite de visites au pays de journalistes étrangers, plusieurs articles vantant la qualité des produits agroalimentaires canadiens ont été publiés à l'étranger dans des revues spécialisées destinées aux secteurs de la vente au détail des aliments et de la restauration.
- Afin de promouvoir la demande d'aliments et de boissons canadiens sur les marchés prioritaires et naissants, nous avons coordonné une présence visible de l'industrie dans huit des plus importants salons internationaux de l'alimentation, incluant le SIAL, FOODEX et, ici au Canada, Gourmet International.
  - Un total de 41 entreprises canadiennes d'aliments de spécialité ont exposé à l'intérieur du stand national aux Fancy Food Shows de l'été (New York, juin 1998) et de l'hiver (San Francisco, janvier 1999) : elles ont fait état de ventes sur place évaluées à 1,5 million de dollars et de 822 pistes de clients éventuels, qui pourraient générer des ventes de suivi de 9,1 millions de dollars.
  - En mai 1998, lors du salon FMI à Chicago, 12 entreprises canadiennes productrices d'aliments et de boissons ont établi des contacts qui, selon leurs prévisions, se traduiront par des ventes de 1,3 million de dollars dans les six mois suivants.
  - Les 24 fabricants canadiens qui ont exposé leurs produits dans le stand national au PLMA Private Label Trade Show (novembre 1998) ont réalisé des ventes sur place évaluées à 500 000 \$ et établi 269 pistes de clients éventuels qui pourraient générer des ventes de suivi de 5,6 millions de dollars.
  - Selon les rapports sur le SIAL 1998, le pavillon canadien regroupait 41 exposants, ce qui correspond à la plus forte délégation d'entreprises canadiennes à ce salon. Nous avons reçu la rétroaction de seulement 24 participants jusqu'ici, mais ils nous disent avoir établi 387 pistes de clients éventuels, ce qui pourrait se traduire par des ventes à l'exportation de 6 à 11 millions de dollars.
  - En mars, le stand canadien à Foodex 1999 réunissait près de 30 entreprises canadiennes, qui ont fait état d'un total de 392 pistes prometteuses. Pas moins de 16 p. 100 des exposants prévoient des ventes supérieures à 500 000 \$, 4 p. 100 des ventes de 250 000 \$ à 500 000 \$, et 20 p. 100, des ventes comprises entre 100 000 \$ et 250 000 \$.

---

***Gourmet International :***

Le 9 juin 1998, la foire de l'industrie bio-alimentaire Gourmet International a connu un succès retentissant, attirant un nombre record d'exposants (84) et d'acheteurs internationaux (104), et affichant le plus fort volume de ventes estimatives depuis sa création en 1991. Il ressort d'un sondage effectué auprès des entreprises participantes que les ventes prévues dans les 12 mois suivant l'événement dépassent 20 millions de dollars. La foire a accueilli des acheteurs des États-Unis, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe, sans compter les acheteurs canadiens.





- Le programme Commerce agroalimentaire 2000 (CA2000) a joué et continue de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'accroître les exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires; il appuie les efforts du secteur agroalimentaire en vue d'étendre ses marchés intérieurs et étrangers. Les dépenses de CA2000 ont bondi de 31 p. 100, pour atteindre 11,1 millions de dollars, et elles ont servi à appuyer 133 projets cette année, en regard de 71 l'année précédente. Les Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires (SCPA) ont contribué à la découverte de nouveaux débouchés à l'exportation et, par conséquent, à l'accroissement des exportations agroalimentaires canadiennes. En 1998-1999, on comptait 20 stratégies en activité, couvrant 13 branches de l'industrie agricole et agroalimentaire. Au total, AAC a versé 5,4 millions de dollars en aide à ces groupes, ce qui a contribué à maintenir les exportations canadiennes en dépit de l'extrême faiblesse des prix mondiaux des produits primaires.



AAC s'est associé à un vaste groupe composé de représentants du gouvernement et du secteur, chargé de revoir la nomenclature utilisée par le commerce de détail pour décrire les découpes de boeuf. Le nouveau système a été adopté et a rendu le présentoir de boeuf nettement plus « convivial ». Il a été copié par l'industrie américaine et on travaille à l'heure actuelle à l'adapter pour répondre aux besoins des producteurs de porc du Canada.

- Depuis le lancement de CA2000 en 1995, le nombre de débouchés à l'exportation pour les secteurs représentés par les principaux clients des SCPA s'est accru de plus de 25 p. 100 (soit de 114 en 1995 à 143 en 1998). En date de mars 1999, on estimait que plus de 145 pays étaient ciblés par les SCPA.
- Les exportations totales des secteurs représentés par les clients des SCPA ont fait un bond considérable depuis 1995. Leur valeur est en effet passée de 11,64 milliards de dollars en 1995 à 17,4 milliards en 1998, soit un gain de 49 p. 100.

## SCPA

Les produits à valeur ajoutée ont sensiblement contribué à la hausse des exportations des principaux clients des SCPA. Par exemple, leurs ventes à l'étranger :

- de légumes surgelés ont fait un bond de 119 p. 100, passant de 211 millions de dollars en 1995 à 462 millions en 1998;
- d'aliments transformés (produits de consommation) se sont accrues d'environ 56 p. 100 et ont atteint 9,1 milliards de dollars en 1998, en regard de 5,8 milliards en 1995;
- de boeuf et produits de boeuf ont plus que doublé, pour atteindre 1,3 milliard de dollars en 1998, contre 633 millions en 1995.

## INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

### *Coordonner une approche stratégique de l'investissement :*

- En juillet 1998, les ministres ont accepté et approuvé la Stratégie fédérale-provinciale d'investissement en agroalimentaire, qui avait été élaborée en étroite concertation avec les provinces.
- AAC a contribué à apaiser un certain nombre de préoccupations touchant le climat d'investissement, notamment dans des dossiers comme l'étiquetage de la teneur en matière grasse et l'accès à des intrants agricoles concurrentiels, et collaboré avec Revenu Canada en vue d'élargir l'accès de l'industrie alimentaire aux crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Toutes ces questions contrariaient une proportion importante du secteur de la transformation agroalimentaire, qui représente un chiffre d'affaires de 54 milliards de dollars. Soulignons à titre d'exemple que les nouvelles règles d'étiquetage nord-américaines ont permis à 60 entreprises de lancer sur le marché canadien 270 nouveaux produits étiquetés exempts de matière grasse, et qu'au moins huit d'entre elles ont fait état d'investissements connexes.

Les activités d'AAC au chapitre de l'investissement s'inscrivent dans un contexte dynamique, caractérisé par une croissance forte et soutenue; ses interventions contribuent par ailleurs à la vigueur du secteur. Cette croissance soutenue est attestée par les chiffres suivants :

- Sous l'angle des dépenses en capital (achats de machines et de matériel, construction), l'investissement dans le secteur agroalimentaire canadien demeure relativement stable à l'intérieur d'une fourchette de 1,4 à 1,7 milliard de dollars par année. C'est là un niveau nettement plus élevé que le plateau d'environ 800 millions de dollars qui existait avant l'Accord commercial Canada-États-Unis. Outre ces dépenses en capital, de 400 à 700 millions de dollars sont consacrés chaque année aux réparations de biens d'équipement.
- L'investissement étranger direct (IED) nous donne une autre perspective du secteur de la transformation. Les statistiques sur l'IED comportent une limite importante dans la mesure où elles incluent les fusions et les acquisitions, mais elles fournissent néanmoins un aperçu utile de la situation du secteur de la transformation.
- Au cours de la dernière décennie, le secteur agroalimentaire canadien a fait mieux que l'économie canadienne dans son ensemble pour ce qui est d'attirer l'IED. Sa part de l'IED total au Canada est en effet passée de 6,6 p. 100 en 1985 à 9,5 p. 100 en 1995, pendant que les capitaux étrangers investis dans le secteur de la transformation passaient de 6 à près de 16 milliards de dollars.

***Fournir des programmes et des services et appuyer les alliances pour encourager l'investissement intérieur et étranger :***

- Une mission agroalimentaire d'Équipe Canada dans le nord de l'Italie a suscité l'intérêt pour l'investissement au Canada. Une mission en Asie axée sur les ingrédients devrait se traduire par un nouvel investissement dans une coentreprise au Canada, et une mission antérieure sur la technologie agricole en Europe a eu comme retombée cette année des investissements totalisant 95 millions de dollars dans deux usines.
- Trois alliances stratégiques ont été conclues entre des entreprises canadiennes et françaises au terme d'un atelier du SIAL 1998. L'appui de CA2000 a en outre facilité la conclusion d'une alliance d'exportation entre cinq entreprises canadiennes, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements au Canada.
- Quatre équipes d'intervention rapide ont aidé les entreprises de transformation alimentaire à maintenir et/ou à étendre leurs opérations ainsi que leur mandat d'exportation, au Canada. Deux autres multinationales du secteur du porc se sont récemment relocalisées au Canada grâce aux efforts dynamiques d'Équipe Canada.
- Le sous-ministre d'AAC a pris au sérieux son rôle de « champion de pays » pour le centre des États-Unis, et il a vanté avec éloquence le Canada comme destination d'investissement. Pendant l'année, il a rencontré les cadres supérieurs de quatre entreprises de divers secteurs, et prononcé un discours-programme sur l'investissement au Canada devant un auditoire de gens d'affaires.
- Un volet investissement a été inclus dans la mission asiatique du ministre Vanclief (c'était là une première). Le ministre Vanclief a rencontré un groupe choisi d'investisseurs à Hong Kong afin de les inciter à diriger vers le Canada une plus grande part de leur investissement étranger direct (les ventes totales de ces entreprises se chiffrent à 3,3 milliards de dollars).



Parmi les projets les plus avant-gardistes lancés en 1998-1999, mentionnons la création d'un robot à vision artificielle qui automatise la découpe des flancs de porc. À l'oeuvre dans deux installations de transformation du porc au Canada, ce robot a suscité beaucoup d'intérêt de la part d'entreprises américaines. Il a également permis la création d'une nouvelle société de commercialisation : « les Robotiques Riopel ».

---

***Aider le secteur agroalimentaire canadien à accroître sa capacité de fournir des produits concurrentiels :***

- AAC s'est également attaché à améliorer le climat commercial au Canada pour les transformateurs d'aliments : il a fait la promotion de nouveaux produits et de nouvelles technologies, amélioré l'accès à des intrants agricoles à des prix concurrentiels, et favorisé l'avènement de multinationales agroalimentaires canadiennes.
- On a effectué une analyse en vue d'estimer le niveau de productivité du secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons et de mieux comprendre sa compétitivité. De 1988 à 1996, on constate que la productivité a diminué de 7 p. 100 dans le secteur des aliments, et de 0,2 p. 100 dans celui des boissons. Même si d'autres estimations pointent vers une plus grande stabilité, il est généralement reconnu que la productivité de ces secteurs demeure nettement plus faible au Canada qu'aux États-Unis.
- L'atelier sur le capital d'investissement, organisé grâce à l'appui du programme CA2000 d'AAC, a attiré 160 cadres d'entreprises et d'associations du secteur, et 30 représentants des milieux financiers. L'objectif premier était de mieux faire connaître les possibilités d'investissement qu'offre le secteur en raison de sa haute technicité, de sa compétitivité et de son avant-gardisme.
- On a amélioré l'accès au capital d'investissement grâce à une utilisation accrue des programmes de garantie de prêts de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) pour stimuler l'investissement dans les technologies modernes et les nouvelles installations. Le gouvernement a garanti un total de 8 641 prêts évalués à 259 millions de dollars.



Un nouveau parc à bestiaux a été aménagé à Williams Lake (C.-B.) grâce à une garantie de prêt fédérale de 1,6 million de dollars dans le cadre de la LPAACFC. Cela a permis à la B.C. Livestock Producers Cooperative Association de remplacer ses installations vétustes et de se relocaliser. Les gains d'efficacité ainsi réalisés la rendront plus concurrentielle et lui permettront de mieux servir ses membres. Les collectivités rurales comme Williams Lake profiteront également des nouvelles installations. Celles-ci rendront possibles d'autres activités numératrices, telles que des ventes aux enchères de chevaux et des ventes d'équipement, créant ainsi des emplois et de la croissance dans les collectivités avoisinantes.

---



## Contexte opérationnel

Le secteur d'activité Innovations pour un avenir durable poursuit ses objectifs au moyen d'un vaste réseau de centres de recherches et de bureaux régionaux, qui travaillent en collaboration avec les provinces, les universités, les collectivités et les organisations de recherche du secteur privé. Il est à l'affût de façons nouvelles et innovatrices pour le secteur agricole et agroalimentaire de réduire ses coûts et d'accroître sa productivité d'un bout à l'autre de la chaîne de production des aliments, de mettre au point et de promouvoir des pratiques sûres et respectueuses de l'environnement, et d'améliorer la qualité et la salubrité des produits agricoles et agroalimentaires. Il aide en outre à l'élaboration de politiques et de programmes qui favorisent la durabilité à long terme du secteur. Pendant la période à l'étude, ce secteur d'activité s'est concentré sur trois domaines clés : enjeux environnementaux, capacité scientifique et biotechnologie.

## Enjeux environnementaux

- **Changement climatique** : Les activités agricoles canadiennes contribuent à la fois à produire des émissions de gaz à effet de serre (GES) (environ 10 à 12 p. 100 des émissions du pays) et à les réduire (certaines pratiques agricoles, telles que le travail de conservation du sol, l'utilisation de plantes fourragères vivaces et de pâturages, et les brise-vents jouent le rôle de « réservoirs » de carbone). Afin que le secteur puisse faire sa part dans l'atteinte des engagements pris par le Canada à Kyoto, ce secteur d'activité, de concert avec l'industrie et d'autres partenaires, a défini 17 indicateurs agro-environnementaux qui serviront de points de référence dans quatre grands domaines environnementaux : air, sol, qualité de l'eau et pratiques agricoles durables. (le rapport sera publié à l'automne de 1999).
- **Durabilité** : Le Programme national de conservation des sols et de l'eau (PNCSE) a aidé le secteur agricole et agroalimentaire à s'attaquer aux enjeux prioritaires de la protection de l'environnement. Ce programme, qui est tenu en haute estime par le secteur et a suscité beaucoup d'investissements privés, s'est terminé à la fin de cet exercice. En Ontario, par exemple, le PNCSE a investi 2,5 millions

## RÉSULTATS CLÉS

1. **Prenons soin de l'air et de la santé.** "*La santé de l'air que nous respirons*" publication récente, vient compléter notre autre rapport sur la sensibilisation à l'environnement « *La santé de nos sols* ». Les deux démontrent, exemples à l'appui, comment l'accroissement de la productivité agricole peut aller de pair avec la réduction de la pollution.
2. **Nouvelles variétés résistantes au stress** : Bon nombre de nouveaux cultivars ont été homologués, certains dotés d'une meilleure résistance (moins de fongicides) ou de nouvelles caractéristiques ciblées sur des créneaux de marché, et d'autres conçus pour bien se comporter dans des régimes de travail réduit du sol (moins d'érosion, productivité accrue).
3. **Nouveaux systèmes de production et de protection animales** : L'intensification de la production agricole peut présenter des risques pour les ressources en sol et en eau. Grâce à un effort concerté des deux paliers de gouvernement et de l'industrie du porc, la Stratégie de gestion de l'environnement pour l'industrie porcine (SGEIP) a vu le jour et est devenue une source unique d'information pour aider l'industrie du porc à s'attaquer à ses problèmes environnementaux. Avec l'aide du Bureau de l'environnement, Direction générale des politiques, on a créé un nouveau site Web appelé « fumier.net » qui facilite grandement le partage d'information et la coordination des activités à la grandeur du pays.
4. **PPFI - un travail d'équipe du gouvernement et de l'industrie** : Le PPFI ou Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D permet non seulement à des partenaires du secteur privé de participer à des projets de recherche ayant des applications commerciales, mais aussi de fournir à de nombreux jeunes chercheurs une première possibilité d'emploi. Les secteurs public et privé ont investi à parts égales 64,3 millions de dollars en 1998-1999 dans le financement de recherches concertées.
5. **Nouvelles technologies de gestion de la qualité de l'eau** : Un approvisionnement en eau sûr, fiable et abondant est essentiel aux collectivités rurales et constitue un moteur de croissance. Le Programme de l'aménagement hydraulique rural a consacré 5,6 millions de dollars à la mise au point et à l'introduction de nouvelles technologies et pratiques propres à aider les agriculteurs à gérer et à protéger cette ressource essentielle.
6. **Cadre de la politique environnementale agroalimentaire** : Il s'agit de la première année complète de mise en oeuvre du plan d'action triennal de notre Stratégie de développement durable. L'objectif est d'aider la direction du Ministère et le secteur à tenir compte des facteurs environnementaux dans leurs décisions courantes.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet : <http://www.agr.ca/rpp/dprf.html>

de dollars dans 40 projets d'une valeur totale de plus de 7 millions de dollars, et on trouverait des exemples semblables du succès de ce programme dans toutes les régions du pays. Un sondage auprès de l'industrie est en cours en vue de déterminer l'impact du PNCSE.

## Capacité scientifique

- **Objectifs à long terme** : Les faibles prix des denrées qui ont déclenché la crise du revenu agricole sont appelés à persister encore pendant quelques années. Durant cette période, on consacrera beaucoup d'efforts à fournir une aide immédiate aux agriculteurs, mais le secteur d'activité maintient le cap sur ses objectifs à long terme : accroître la production des cultures existantes; créer et introduire de nouvelles variétés plus résistantes de qualité et de rendement supérieurs, étendre la production et la qualité du bétail, et introduire de nouveaux produits et procédés alimentaires et non alimentaires à valeur ajoutée.
- **Gens, installations, équipement, accords institutionnels et liens** : L'atteinte de nos objectifs sera, dans une large mesure, le fruit de la science et de la technologie. Ce secteur d'activité entend maintenir et renforcer l'équipe fédérale de chercheurs en sciences agroalimentaires et accroître sa capacité de remplir ses divers mandats législatifs et ses diverses missions stratégiques. Nous travaillons à faire en sorte que du personnel hautement qualifié, des établissements et du matériel de recherche modernes, des pratiques de gestion de la recherche efficaces et efficientes, ainsi que des partenariats fructueux soient en place pour relever les défis de l'an 2000 et au-delà. Le Fonds des occasions d'emploi pour les diplômés et le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) sont des exemples de programmes conçus pour renforcer notre capacité scientifique.

## Biotechnologie

La biotechnologie agricole peut raccourcir le cycle de mise au point des produits, réduire les coûts de la recherche, et créer des cultures plus résistantes aux maladies, aux insectes et aux variations climatiques. Cela peut signifier, pour l'agriculteur, des plantes nécessitant moins de produits chimiques antiparasitaires, et pour le consommateur, de nouveaux choix sur les marchés, tels que les produits favorables à la santé et les produits d'hygiène.

- **Leadership mondial** : On évalue à l'heure actuelle à quelque 1,14 milliard de dollars par année les recettes créées au Canada par les produits et services de la biotechnologie. Environ le tiers de ces recettes sont produites par le secteur agricole et agroalimentaire, et on prévoit à ce poste une progression de 45 p. 100 par année au cours de la prochaine décennie. Cette évolution renforcera le leadership mondial du Canada au chapitre de la productivité agricole et de la gérance de l'environnement.
- **Partenariats au pays et à l'étranger** : La biotechnologie fournit d'importants outils de recherche à chacun des 18 centres de recherches d'AAC, et nous sommes un leader reconnu et un partenaire recherché par les autres pays dans le domaine de la recherche et du développement technologique. Par exemple, le Centre de recherches d'AAC à Saskatoon a récemment terminé deux phases importantes de la recherche génomique sur le canola.
- **Miser sur nos forces** : L'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du secteur de la biotechnologie, qui est en plein essor, s'est traduit par le renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, annoncé le 6 août 1998. Le budget fédéral de 1999 prévoyait un investissement de 55 millions de dollars dans un large éventail de technologies utilisées pour travailler avec les éléments constitutifs fondamentaux de la vie dans le cadre d'un projet national de recherche génomique, auquel participent sept ministères et organismes. AAC consacrera 17 millions de dollars pour le lancement d'un projet de recherche sur le génome des végétaux. Le programme d'AAC intégrera l'expertise depuis longtemps reconnue du Canada en sélection des céréales et des oléagineux et en biologie végétale à un projet d'identification des gènes fondé sur la génomique. Une des pierres d'assise de nos efforts de recherche est la sécurité des nouveaux produits et processus.



- **Les gens sont notre priorité :** Environ 75 p. 100 des aliments transformés renferment maintenant des ingrédients issus de la biotechnologie. Or, la question de l'inocuité des produits résultant de la recherche transgénique suscite des inquiétudes croissantes, tant au Canada que sur certains de nos marchés d'exportation clés, et certains pays ont même légiféré pour interdire les importations d'aliments génétiquement modifiés. AAC participe à un groupe de travail interministériel sur la dimension éthique de la biotechnologie et sur la confiance du public. Ce groupe coordonne la rédaction de documents de travail sur ces questions. Celles-ci sont également à l'ordre du jour du Comité consultatif canadien sur la biotechnologie, qui a récemment été créé.
- **Propriété intellectuelle et liberté de fonctionnement :** Les règles fondamentales régissant la propriété intellectuelle et la recherche évoluent rapidement, et elles ont une forte incidence sur les pratiques traditionnelles, les approches et les coûts, en particulier pour les recherches d'antériorité de brevets dans le cadre des travaux de recherche. Ce sont là d'importants enjeux et défis qui ont été recensés par le Conseil d'experts en science et en technologie, et nous devons y accorder notre attention immédiate si nous voulons réussir dans le monde de plus en plus complexe et interdépendant de la recherche agricole.

## COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE — Rendement du secteur d'activité

### INNOVATION

Nous avons terminé un certain nombre d'études relatives à l'incidence des activités de recherche et de développement en agroalimentaire sur le secteur, et elles fournissent un excellent indicateur de notre performance. Des études détaillées sur le rendement de l'investissement ont été effectuées pour les pommes de terre, le blé et les porcs. Une autre sur le fourrage sera terminée au cours du prochain exercice financier.

Comme on l'a indiqué plus haut, les dépenses annuelles consacrées à la recherche et développement en agroalimentaire s'élèvent à quelque 268,3 millions de dollars. Le diagramme ci-après montre que les avantages que l'économie canadienne retire chaque année de la seule recherche sur le blé (377 millions de dollars) dépassent les dépenses annuelles consacrées à l'ensemble de nos activités de R et D.

#### ÉTUDE SUR LE RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT - RÉSULTATS SOMMAIRES

Résultats	pommes de terre	blé	porcs	Total
<b>Rendement de l'investissement</b>	28 %	34 %	53,7 %	s.o.
<b>Avantage/coût</b>	10:1	10:1	6,4:1	s.o.
<b>Avantage net/an</b>	220 m\$	377 m\$	590 m\$	1,187 m\$

La protection de l'environnement est devenue l'une des priorités clés de nos recherches. Les produits, procédés et pratiques écologiques sont souvent synonymes de rendement et qualité supérieurs. En voici quelques exemples :

- **Parachèvement et publication de « La Santé de l'air que nous respirons »** — Ce rapport, publié au début de 1999, est l'aboutissement de six années de recherche. Une version électronique est disponible sur le Web ([www.agr.ca/research/branch/](http://www.agr.ca/research/branch/)). Cette publication vient s'ajouter à « *La santé de nos sols* », et toutes deux montrent comment l'accroissement de la productivité agricole et la protection de l'environnement sont souvent des objectifs compatibles.



Le conseil du Programme climatologique canadien a qualifié « *La santé de l'air que nous respirons* » d'exemple de pratique exemplaire pour les autres secteurs.

- **Gestion du fumier** — On a récemment mis au point un système amélioré de traitement du fumier qui rend l'azote plus facilement assimilable par les plantes. Ce nouveau système réduit les risques d'accumulation de phosphore et de lessivage de l'azote. En plus d'améliorer la valeur des engrais, il permet la récupération des biogaz (méthane), qui peuvent être utilisés comme source énergétique analogue au propane et au gaz naturel.

### Innovation en production végétale

Un grand nombre de nouveaux cultivars d'orge sont dotés d'une meilleure résistance, ce qui a réduit la nécessité de recourir à des fongicides coûteux. Les nouveaux cultivars de blé dur affichent une plus grande fermeté du gluten, une caractéristique souhaitable et commercialisable. Des hausses de rendement et de qualité ont été obtenues à l'aide de pratiques de gestion semblables. Les nouveaux cultivars valorisent mieux les éléments nutritifs que les anciens et s'adaptent bien à un travail réduit du sol, d'où réduction de l'érosion et accroissement de la productivité. En outre, on a mis au point 32 cultivars ne nécessitant pas d'enregistrement; il s'agit de nouvelles plantes ornementales résistantes, de plantes vivaces et d'arbres d'ombrage. Voici quelques faits saillants des recherches :

- **Certification d'une variété de blé d'hiver de qualité supérieure** — Le blé d'hiver, qui est semé à l'automne et doit être suffisamment résistant pour survivre à l'hiver, présente un certain nombre d'attraits. Il donne un grain fourrager de haute qualité qui parvient à maturité trois à quatre semaines plus tôt que les variétés ordinaires. Il contribue à la conservation de la qualité du sol et de l'atmosphère en réduisant l'érosion par le vent et par l'eau. AC Bellatrix, une nouvelle variété, devrait contribuer à l'expansion de la culture du blé d'hiver dans les Prairies, laquelle a augmenté de 40 p. 100 l'an dernier, passant de 66 800 à 95 100 ha en 1998.
- **Premier maïs céréaliier adjudé à CanMaize** — Ce maïs est qualifié de céréaliier parce qu'il a moins de 1 mètre de hauteur et qu'on peut le planter et le récolter à l'aide de machines agricoles classiques, ce qui supprime le besoin d'équipement spécialisé. Son développement rapide en fait en outre une option culturale en dehors des régions productrices de maïs.
- **Nouveaux cultivars de haricot** — Un cultivar de haricot blanc et deux cultivars de haricot pinto ont été créés et enregistrés. Chacun d'eux affiche un potentiel de rendement élevé, une précocité variable et une excellente résistance aux maladies. Il existe un marché intérieur en pleine expansion pour des haricots de ce type, ce qui reflète l'évolution des préférences alimentaires des consommateurs.

### Innovation en production animale

La recherche zootechnique se déroule dans huit centres de recherches à travers le pays. Voici les faits saillants de leurs réalisations :

- **Stratégie de gestion de l'environnement pour l'industrie porcine (SGEIP)** — Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre le fédéral, les provinces et l'industrie porcine. L'objectif visé est d'aider cette dernière à s'attaquer aux problèmes environnementaux découlant de son expansion rapide. Une approche globale est utilisée, à l'intérieur de laquelle chaque partenaire du secteur d'activité joue un rôle distinct. Grâce à l'aide financière du FCADR (Fonds canadien d'adaptation et de développement rural), on a lancé un nouveau site Web qui facilitera grandement la coordination des activités et des communications.



La Stratégie de gestion de l'environnement pour l'industrie porcine (SGEIP) intègre avec succès la protection de l'environnement et le développement durable de l'industrie du porc. La recherche s'attache surtout à atténuer les mauvaises odeurs et à réduire la pollution de l'air et de l'eau causée par les porcheries. On prévoit en outre mettre au point un système d'information géographique qui aidera à protéger l'environnement lorsque l'on choisit un site pour implanter les élevages ou éliminer le lisier.

- **Réduction du phosphore dans le fumier grâce à des enzymes** — L'excrétion du phosphore par la volaille est directement mise en cause dans la croissance d'algues eutrophes dans les eaux de surface, et elle pose une sérieuse menace pour la durabilité de l'industrie. Un nouveau procédé permet de réduire de près de 50 p. 100 les excréments de phosphore.
- **Utilisation d'ultrasons pour la classification des viandes** — L'évaluation de la qualité et du rendement des animaux sur pied comporte des avantages immédiats pour les secteurs de la production et de la transformation, car elle leur permettrait de trier les animaux avant l'abattage. On a mis au point un système de vision par ordinateur qui utilise le système d'exploitation Windows et une technologie aux ultrasons pour créer des images de coupes transversales des bovins sur pied. Ces images servent à prédire l'épaisseur du gras dorsal et le persillé du faux-filet.
- **Les vaches choyées sont plus productives** — Les scientifiques de la Direction générale de la recherche ont découvert que la façon dont on traite les vaches laitières peut leur occasionner des problèmes de stress et nuire à leur croissance et à leur productivité. Le stress pendant la traite peut réduire de 5 à 10 p. 100 la production de lait, ce qui correspond à 570 kg par vache par année.

### Innovation par la création de produits à valeur ajoutée

La recherche sur les aliments est effectuée partout au pays. À titre d'indication de la priorité qu'on y accorde, mentionnons la mise sur pied d'un nouveau programme de recherche sur les aliments à Guelph, en Ontario. Voici certaines réalisations dans ce domaine clé :

- **Fermentation lactique des légumes** — Grâce à un projet primé réalisé conjointement avec Caldwell Bio Fermentation Canada Inc., on a réussi à mettre au point un procédé d'amélioration de la préservation des légumes fermentés, qui peuvent être mis en marché sans pasteurisation ni agent de conservation. L'aliment résultant est unique au monde.
- **Partenaires en recherche sur les aliments** — Le nouveau Programme de recherche sur les aliments est désormais coimplanté avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, l'université de Guelph et le Groupe de recherche de Guelph sur la salubrité des aliments. Cette nouvelle installation constitue une preuve tangible de notre partenariat avec les provinces, les universités et le secteur privé.
- **Prolongation de la durée de conservation des bleuets** — La cueillette des bleuets dans l'hémisphère nord va du mois d'août à la mi-octobre. Dans l'hémisphère sud, la production ne commence pas avant la fin décembre. Grâce à une technique d'entreposage améliorée mise au point conjointement avec un producteur, il devient possible de tirer profit de la conjoncture mondiale favorable en prolongeant la saison de commercialisation de ce fruit frais, au profit des producteurs canadiens.

### Innovations grâce à des partenariats

- **Succès soutenu du Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI)** — Ce projet très fructueux, en vertu duquel les secteurs public et privé investissent des sommes égales dans la recherche, continue d'attirer des partenaires du secteur privé qui collaborent à des projets ayant des applications commerciales. Un record de 954 ententes ont été signées en 1998-1999, ce qui représente un investissement de 64,3 millions de dollars partagé à parts égales entre AAC, l'ACIA et le secteur privé.



“ Voici ce que l'industrie avait à dire sur le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) à l'occasion d'une réunion récente du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC) :

« Les deux mécanismes les plus utiles pour commercialiser la recherche et le développement au Canada sont : recherche - le PPFI, un programme qu'AAC utilise pour faire participer l'industrie et les chercheurs ensemble à la phase de recherche; développement - le PARI, un programme que le Conseil national de recherches utilise pour faire participer l'industrie et les chercheurs ensemble à la phase de développement. » — Don Murray, ancien président du Conseil canadien des applications nouvelles en agriculture

« Le PARI et le PPFI sont des modèles pour la création d'entreprises de R et D. La participation de l'industrie à ces programmes donne l'orientation commerciale voulue pour tirer de la richesse des activités de R et D. » — Murray McLaughlin, gestionnaire d'un fonds de capital-risque pour la Banque royale ”

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

AAC s'est toujours montré en faveur d'une approche élargie permettant d'accroître la capacité de production des terres agricoles tout en veillant à ce que la croissance du secteur agricole n'ait pas d'effets négatifs sur l'environnement. Parmi les réalisations d'AAC en 1998-1999 pour ce qui est d'aider le secteur à adopter des pratiques et technologies écologiques, mentionnons l'évaluation et la gestion des ressources en terre et en eau en vue de leur utilisation durable soutenue, ainsi que la mise au point et le transfert aux collectivités rurales d'information nouvelle sur les pratiques et technologies durables. AAC a également réalisé des progrès en 1998-1999 dans la compréhension et la gestion des engagements environnementaux internationaux du secteur agricole et agroalimentaire.



La Table de concertation du secteur agricole et agroalimentaire sur les changements climatiques est l'un des 16 groupes multipartites qui ont été chargés d'élaborer des options en vue de permettre au Canada d'atteindre son objectif dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle a effectué des analyses en profondeur des répercussions sanitaires,

économiques et sociales de la mise en oeuvre et de la promotion de diverses pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Étant donné que les modèles nationaux qui ont été établis pour élaborer des courbes de coûts et des analyses de compétitivité ne conviennent pas aux processus biologiques du secteur agricole, il a fallu mettre au point et faire tourner des modèles économiques spéciaux, adaptés aux actions et mesures propres au secteur agricole.

### Gestion des terres marginales

- **Pâturages collectifs** — On compte 87 pâturages collectifs de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) dans les Prairies. Ce service public très prisé non seulement offre à ses 3 700 clients des services de pâturage et de reproduction, mais aussi protège de la culture 929 000 ha de terres érodables. Un total de 117 000 bovins ont utilisé les pâturages de l'ARAP en 1998-1999, ce qui rapporte des avantages économiques directs de 32 millions de dollars et des avantages économiques indirects de 97 millions de dollars aux clients et aux collectivités avoisinantes. En plus de profiter à l'environnement, la séquestration du carbone et la protection des sols rehaussent toutes deux la valeur économique des terres gérées par l'ARAP. En outre, au cours de cet exercice, on a élaboré des lignes directrices précises sur les procédures de remise en état des pipelines et des puits de pétrole et de gaz, de façon à protéger à long terme les ressources fourragères du système de pâturages collectifs.
- **Intégrer habitats fauniques et paissance des bovins** — L'ARAP et le ministère de la Défense nationale (MDN) ont collaboré en utilisant une partie de la superficie de la base de Suffield en Alberta pour la paissance et la reproduction des bovins de la région. Cela devrait garantir que la capacité de paissance et la qualité des habitats fauniques de la base soient maintenues de façon durable dans le futur.

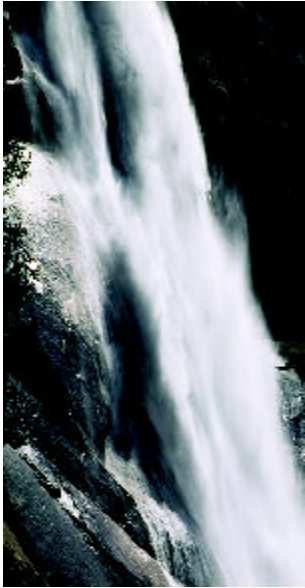
### Améliorer les ressources en eau rurales

En 1998-1999, le Programme de l'aménagement hydraulique rural (PAHR) a fourni de l'information technique et 5,6 millions de dollars aux Canadiens en milieu rural pour les aider à planifier et à développer des approvisionnements en eau fiables, qui pourront appuyer leur viabilité économique ou la durabilité de l'environnement. Voici quelques exemples de ce programme et d'autres recherches et technologies liées à la qualité de l'eau :

- **Programme d'aménagement hydraulique rural** — En milieu rural, quelque 4 000 résidants, 1 400 exploitations agricoles et 20 entreprises ont profité directement de l'aide financière et technique du programme.
- **Feuilles de renseignements sur la qualité de l'eau** — Élaborées à l'automne de 1998, les huit feuilles de renseignements sont maintenant accessibles dans tous les bureaux de district de l'ARAP.
- **Étangs artificiels** — Après la catastrophe causée par les inondations de la rivière Rouge en 1997, l'ARAP a utilisé un nouveau système par coagulation pour traiter de toute urgence 120 étangs artificiels. Cette technique se révèle très prometteuse et elle sera peaufinée au cours des prochaines années.



L'accès à des approvisionnements fiables en eau saine, un moteur de croissance en milieu rural — Le pipeline d'eau du Yorkton Public Utilities Board a été aménagé dans le cadre du PAHR en 1998-1999. D'une longueur de 270 km, il fournit de l'eau traitée à 93 exploitations agricoles, 7 entreprises rurales, 25 terres agricoles, 3 serres et 4 établissements de transformation.



- **Contamination des eaux superficielles** — L'ARAP participe à une étude de trois ans visant à déterminer la fréquence de *Cryptosporidium* et de *Giardia* dans le bassin de la rivière Saskatchewan-Nord. Il s'agit de très petits parasites qui peuvent envahir l'appareil digestif des animaux, y compris les humains, et s'y reproduire. Au terme de cette recherche, des recommandations pourront être formulées à nos clients en vue de réduire les teneurs en parasites des eaux superficielles.
- **Traitement de l'eau de puits** — Les résultats d'essais sur le terrain d'une nouvelle technologie visant à prolonger la vie des puits en contrecarrant l'effet colmatant des bactéries de la nappe phréatique se sont révélés prometteurs et laissent entrevoir une possibilité de traitement des puits bioencrassés.
- **Traitement des eaux souterraines** — La qualité des eaux souterraines à Lawrence (Manitoba) fait problème depuis des années. Les résidants en sont venus à accepter la pratique consistant à transporter l'eau, l'aménagement d'un pipeline d'eau n'étant pas faisable en raison de la population clairsemée et des conditions géologiques. Le projet est conçu pour déterminer l'ampleur et la gravité du problème, et explorer diverses options économiques de traitement individuel ou collectif des eaux, telles que l'unité de traitement des eaux « ProtechT ».

## Étoffer nos connaissances

- **Érosion éolienne** — AAC s'est engagé en 1998-1999 à continuer de sensibiliser les Canadiens en milieu rural aux pratiques intégrées de gestion économique et écologique, afin de les amener à mieux les connaître et, à terme, à les adopter. Par exemple, l'ARAP surveille depuis un certain nombre d'années les niveaux de résidus de récolte et les systèmes de semis en Saskatchewan en vue de déterminer dans quelle mesure les sols sont protégés de l'érosion éolienne. Les résultats ont révélé qu'il y avait matière à amélioration, et on a lancé une campagne de sensibilisation à l'aide de communiqués dans les médias.
- **Des techniques d'irrigation respectueuses de l'environnement** — En 1998-1999, l'ARAP a poursuivi activement la mise au point et la démonstration de techniques d'épandage à faible altitude, de méthodes d'irrigation au goutte-à-goutte et de l'optimisation des calendriers d'irrigation.
- Les **forêts communautaires** constituent un nouveau type de projet sylvicole dont le but est d'améliorer la qualité de vie des villes et villages des Prairies tout en procurant un habitat aux espèces fauniques. En 1998-1999, l'ARAP a aidé à planifier la plantation de forêts communautaires à Mortlach, Vegreville et Coronach.
- Les **zones riveraines** correspondent aux terres qui bordent les ruisseaux, rivières et terres humides, et où la croissance végétative est fortement influencée par la présence d'eau. Ces zones sont très productives, donnant souvent de deux à trois fois plus de fourrage que les terres hautes adjacentes, mais elles sont souvent surutilisées et exposées à l'érosion par l'eau. On a procédé à des démonstrations de pratiques de paissance planifiée et de techniques d'amélioration à l'intérieur de cinq habitats riverains en Saskatchewan afin d'amener les éleveurs de bétail à mieux comprendre les moyens de gérer de façon plus durable ces riches pâturages.

- **Brise-vents** — Au cours de ses quelque 60 années d'existence, l'ARAP a distribué un demi-milliard d'arbres et d'arbustes aux producteurs des Prairies. Les brise-vents non seulement protègent le sol contre l'érosion, mais aussi séquestrent le carbone, ce qui contribue à réduire les gaz à effet de serre. On estime que les jeunes plants d'arbres et d'arbustes distribués en 1998 par le Centre de brise-vents d'Indian Head ont un potentiel de séquestration du carbone de 401 000 tonnes d'ici 2048 (sur 50 ans). À supposer que la tonne de carbone vaut 10 \$, cette séquestration représente en dollars constants 4,0 millions de dollars. Les effets cumulatifs de la séquestration du carbone par le programme d'aménagement de brise-vents de 1990 à 1998 sont évalués à 5,3 millions de tonnes, ce qui équivaut en dollars constants à 53,4 millions de dollars.



**La protection des berges protège du même coup l'eau potable à Canora** — Sous la direction de l'ARAP, plus de dix ministères provinciaux et organismes locaux dans le centre-est de la Saskatchewan unissent leurs efforts pour inciter les producteurs agricoles à s'adonner volontairement à des activités de protection des berges. Le projet porte sur 88 km de berges à l'intérieur du bassin de la rivière Whitesand. Cette région se caractérise par des sols grossiers et granulés, et par des précipitations abondantes. Les terres sont surtout utilisées pour la paissance ou la production de fourrage. Le système d'adduction d'eau de la ville de Canora (2 500 habitants) puise directement son eau dans la rivière Whitesand, et des préoccupations ont été exprimées par le passé concernant la qualité de cette eau.

## POLITIQUES ET PRISES DE DÉCISIONS INTÉGRÉES

### Un cadre pour une politique agroalimentaire respectueuse de l'environnement

Pour assurer une mise en oeuvre intégrale de notre stratégie, faire en sorte d'exercer une surveillance continue et produire des rapports réguliers et fidèles, nous avons intégré les engagements de la Stratégie de développement durable (SDD) d'AAC dans les secteurs d'activité et le processus de planification du travail du Ministère, créant de la sorte des domaines de responsabilité bien définis et rehaussant le profil de la stratégie à l'intérieur de notre organisation.

- **Stratégie de développement durable (SDD)** — Cet exercice correspond à la première année complète de mise en oeuvre du plan d'action triennal du Ministère. Les nombreux engagements de notre SDD sont tous à l'heure actuelle réalisés ou en voie de l'être. On trouvera plus de précisions à ce sujet sur notre site Web ([www.agr.ca/envirf.html](http://www.agr.ca/envirf.html)).
- **Changement climatique** — Le Ministère a réalisé des progrès dans l'élaboration d'une stratégie nationale renfermant des politiques, des programmes ainsi que des activités de recherche et de transfert de technologie qui permettront au secteur agroalimentaire de contribuer à donner suite aux engagements que le Canada a pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.
- **Biodiversité** — Le Ministère est résolu à mettre en oeuvre son plan d'action triennal sur la biodiversité. Celui-ci, à l'instar du plan d'action de la SDD, est conçu pour aider les décideurs du Ministère et du secteur à prendre en compte la protection de la biodiversité dans leur gestion courante.
- **Appauvrissement de la couche d'ozone** — Tous les pays signataires du Protocole de Montréal, incluant le Canada, se sont engagés à éliminer progressivement d'ici l'an 2005 l'emploi du bromométhane, un fumigant agricole d'usage courant partout dans le monde. Une réduction de 25 p. 100 est exigée d'ici 1999. Or, le Canada a déjà réduit son emploi du bromométhane d'environ 38 p. 100 par rapport aux niveaux de 1991 et s'est donc donné une solide avance à ce chapitre.
- **Évaluation environnementale des programmes et des projets** — Au cours du dernier exercice, AAC a effectué 185 examens environnementaux préalables de projets sous le régime de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*, garantissant ainsi que les questions environnementales soient prises en compte dès l'étape de la planification des projets.
- **Guide ministériel** — On a tenu des ateliers pour faciliter l'élaboration d'un guide de l'analyse environnementale des politiques et des programmes agricoles, et un rapport a été publié.
- **Initiatives environnementales internationales** — AAC participe à un certain nombre de groupes de travail internationaux dont les décisions en matière de commerce, d'environnement et de politiques pourraient avoir une incidence sur l'agriculture canadienne. Cela aide à déterminer les liens entre le commerce agricole, les politiques et l'environnement, ainsi qu'entre la libéralisation du commerce et la réforme de la politique agricole.



# FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

## Contexte opérationnel

### Fondation solide fortifiée

En 1998-1999, grâce à une gestion concertée et à un travail d'équipe des diverses directions générales, le secteur d'activité Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales a réussi dans une très large mesure à relever le double défi de la croissance et de la stabilité pour le secteur. Nous prévoyons faire encore plus au cours de la prochaine année. Un objectif clé du secteur d'activité pour la période de rapport 1998-1999 consistait à travailler avec les intervenants de l'industrie, du portefeuille et du gouvernement afin d'assurer un niveau acceptable de stabilité dans le secteur tout en facilitant les changements nécessaires à sa réussite dans un contexte de mondialisation croissante.

La crise du revenu agricole, causée par une instabilité de l'économie mondiale conjuguée à des creux cycliques des prix de certaines denrées et à des catastrophes naturelles, a rendu le défi plus complexe, mais l'intervention du gouvernement pour venir en aide aux producteurs faisant face à un grave manque à gagner a su faire la différence.

Après consultation des représentants du secteur et des groupes ruraux à l'échelle nationale et régionale, nous avons réitéré l'à-propos de maintenir le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) afin d'aider l'industrie à s'adapter à l'évolution des marchés et à saisir de nouveaux débouchés. Le 29 mars 1999, le ministre Vanclief a annoncé l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du FCADR et a défini un cadre pour permettre l'évolution continue du programme.

Grâce au Dialogue rural, on a pu cerner et confirmer les priorités des Canadiens en milieu rural. Au terme de ce processus, le Cabinet a approuvé les principes directeurs

## RÉSULTATS CLÉS

- 1. Stabilisation du revenu :** Notre capacité de tirer profit du marché mondial est tributaire d'une fondation solide ici même au pays. Notre régime de protection du revenu fournit aux producteurs des outils qui les aident à gérer les risques. D'ici la fin de l'exercice 1998-1999, quelque 8,8 milliards de dollars d'aide potentielle étaient disponibles pour pallier les effets immédiats des conditions climatiques extrêmes et des marchés tumultueux. Ensemble, les soldes de plus de 2,7 milliards de dollars des fonds du CSRN (Compte de stabilisation du revenu net), la couverture de 5,5 milliards de dollars de l'assurance-récolte (AR) et les fonds de 600 millions de dollars du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) ont aidé le secteur à faire face à l'adversité et contribué à accroître sa vigueur et sa viabilité.
- 2. Adaptation et changement :** Les initiatives lancées dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), qui est doté d'un budget de 60 millions de dollars par année, correspondent à des mesures transitoires conçues pour améliorer les compétences et les pratiques dans le domaine de la gestion commerciale et environnementale, et pour développer des possibilités nouvelles de diversification de produits à valeur ajoutée dans le secteur agricole et agroalimentaire. De 1995-1996 à 1997-1998, les 87,8 millions de dollars de subventions du FCADR ont suscité pour quelque 84,9 millions de dollars de contributions en espèces et en nature de l'industrie et des provinces. En 1998-1999, les dépenses de 78,4 millions de dollars du FCADR devraient inciter l'industrie et les provinces à investir environ 75 millions de dollars dans des projets d'adaptation. Le 29 mars 1999, au terme de vastes consultations avec les représentants du secteur et des groupements ruraux à l'échelle nationale et régionale, il a été décidé de reconduire le FCADR et d'en faire un programme permanent.
- 3. Intégration intersectorielle des politiques :** Les initiatives touchant la recherche économique et la politique de réglementation ont fourni aux décideurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère, de l'information et des aperçus sur les répercussions pour le secteur agroalimentaire, de toute une gamme de politiques fédérales. Résultat : les décisions de principe dans des domaines tels que la réglementation des pesticides, l'emploi et la biotechnologie ont été précédées d'une évaluation de leur incidence possible sur le secteur agricole et agroalimentaire.
- 4. Économie rurale :** Le FCADR renouvelé comprend le Canada rural comme l'une de ses priorités. Plus de 230 projets ont été financés par le Fonds d'innovation agroalimentaire Canada-Saskatchewan. Le Programme canadien d'infrastructure agricole (PCIA) a appuyé le développement des ressources humaines dans l'industrie agroalimentaire au Manitoba rural. Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ont partagé le coût de 84 millions de dollars de mises à jour et de développement de l'infrastructure liée à l'eau dans 20 communautés du Manitoba.
- 5. Coopératives :** En 1998-1999, on a complété les règlements de la nouvelle *Loi sur les coopératives*. Le secteur des coopératives a demandé que la Loi entre en vigueur le 31 décembre 1999 afin de permettre aux coopératives qui ont besoin plus de temps pour s'y adapter de le faire.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Internet : <http://www.agr.ca/rpp/dprf.html>

qui guideront à long terme l'action du fédéral dans ce dossier. La plupart des nouvelles initiatives fédérales font maintenant l'objet d'un examen sous l'angle de leur incidence éventuelle sur les régions rurales, et prennent en compte les considérations rurales. Dans les Prairies, nous avons fourni une aide de grande portée aux collectivités rurales en lançant des programmes qui prévoient des investissements dans l'infrastructure, appuient le développement économique rural et offrent de l'expertise technique.

## PARTENARIATS RURAUX

En tant que ministère fédéral responsable de la coordination des affaires rurales, AAC dirige l'initiative pangouvernementale du Partenariat rural canadien (PRC) par l'entremise du Secrétariat rural. Le PRC est le mécanisme que le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser pour offrir plus de possibilités aux Canadiens ruraux et adapter ses politiques et programmes aux réalités rurales. Le Groupe de travail interministériel (GTI) de l'administration fédérale, qui est secondé par un réseau d'équipes rurales, a été créé dans le cadre du PRC afin de répondre aux besoins que les Canadiens ruraux ont exprimés au cours du *Dialogue rural*, et ce en adoptant une approche horizontale basée sur la participation active et coordonnée des ministères et organismes.

## COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE - Rendement du secteur d'activité

### CADRE STRATÉGIQUE — Stabilisation du revenu et gestion des risques

#### Le régime de protection du revenu continue d'évoluer

- On a conçu et mis en oeuvre une prolongation de deux ans du régime de protection du revenu, sous la forme du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA). Comme le besoin d'une aide supplémentaire devenait manifeste vers la fin de 1998, on a consulté les provinces et l'industrie, puis fait diligence pour concevoir le nouveau programme. Dès le début de l'été, les producteurs recevaient leur premier chèque.
- Le programme ACRA assure, dans le respect des obligations commerciales du Canada, une solide protection du revenu aux producteurs les plus durement touchés par les faibles prix des denrées et les manques à gagner.
- Parallèlement, le régime de protection du revenu a fait preuve de souplesse, comme en témoigne la mise en place de nouveaux programmes complémentaires dans certaines provinces.
- À mesure que les arrangements actuels venaient à expiration, les gouvernements et l'industrie ont procédé à un examen des programmes de protection du revenu afin d'en arriver à une décision pour la prochaine période de cinq ans. Le Comité consultatif national sur la protection du revenu (CCNPR) a fourni une tribune où les producteurs ont pu exprimer leurs besoins ainsi que leurs opinions sur ce que devraient être les objectifs de la protection du revenu agricole.
- Les ministres fédéral et provinciaux se sont entendus sur un ensemble d'objectifs et de principes pour la prochaine période de cinq ans. Les décisions relatives au financement et aux programmes seront prises à temps pour la campagne 2000-2001.

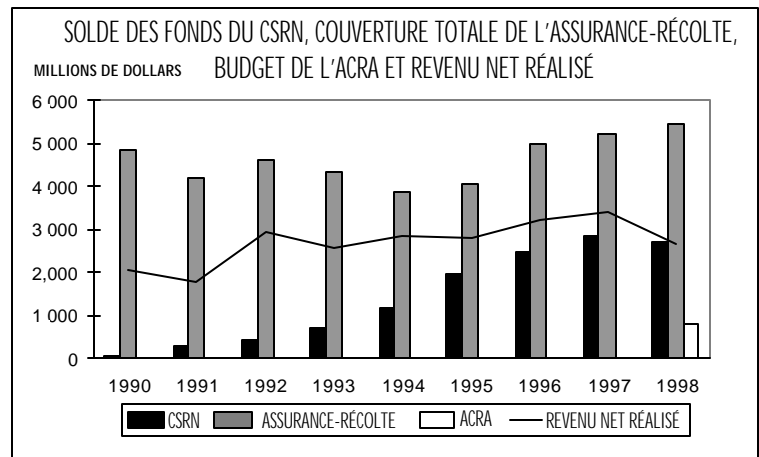


### Réponse aux préoccupations des producteurs

- Amélioration du CSRN, grâce à l'ajout d'une disposition de retrait provisoire qui donne aux producteurs plus de latitude dans la gestion de leurs propres besoins en revenu.
- On a continué de travailler de concert avec Revenu Canada à réduire les formalités administratives auxquelles les producteurs doivent se plier.

### Croissance de la participation à l'assurance-récolte

- Taux de participation record signalé en 1998-1999.
- Plus de 1,2 milliard de dollars de réserves disponibles pour répondre aux besoins de sécurité des agriculteurs.
- La conclusion d'arrangements de réassurance privée réduit l'exposition de trois provinces aux pertes importantes.



### Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

L'ACRA a été lancée en 1998 pour faire face au manque à gagner extrême avec lequel les agriculteurs ont dû composer en 1998. Le programme était ciblé sur ceux d'entre eux qui en avaient le plus besoin. Programme fédéral-provincial mixte — auquel toutes les provinces participent — l'ACRA fournira 1,5 milliard de dollars d'aide (60 p. 100 du fédéral, 40 p. 100 des provinces) sur deux ans, car on s'attend que les difficultés persisteront en 1999. Quelque 900 millions de dollars de fonds fédéraux ont été affectés à l'ACRA pour deux ans (avec 600 millions de dollars en 1998-1999 et 300 millions de dollars en 1999-2000).

### Cadre stratégique — Adaptation et changement

Les projets d'adaptation aident le secteur agroalimentaire canadien à s'adapter au climat des affaires en évolution, ici et à l'extérieur, en fournissant des mesures de transition qui renforcent les capacités et les pratiques d'affaires et de gestion de l'environnement et saisissent les occasions de diversification et de valeur ajoutée. Le FCADR qui est fondé sur un partenariat innovateur avec l'industrie a alloué et administré des fonds dans les domaines tels que le perfectionnement des ressources humaines, la recherche et le développement, un accès amélioré au capital et l'environnement. Au cours de l'exercice 1998-1999, environ 3 000 projets ont impliqué des participants dans tout le secteur agroalimentaire et ainsi contribué au progrès de l'industrie. En voici quelques exemples :

- Le **Programme de planification d'initiatives agricoles**, qui a pris fin en mars 1999, offrait aux agriculteurs et à leurs partenaires commerciaux l'expertise en planification dont ils avaient besoin pour optimiser leur entreprise agricole. Un total de 676 clients ont reçu du PPIA une aide évaluée à 3,43 millions de dollars. Leurs plans d'entreprise comportent les retombées suivantes pour le Canada rural : investissement de 1,3 milliard de dollars de capitaux, soit environ 384 500 \$ par tranche de 1 000 \$ d'aide du PPIA; production d'un revenu brut de 1,3 milliard de dollars, soit environ 519 600 \$ par 1 000 \$ d'aide; création d'un peu plus de 7 000 années-personnes d'emploi, soit environ deux années-personnes par 1 000 \$ d'aide du PPIA.
- Dans le cadre du **Programme de la gestion d'entreprise agricole**, on a procédé à une évaluation par sondage du FBMI net, et il en ressort que 224 des 405 répondants utilisent le système comme outil de sensibilisation, lorsqu'ils ont besoin d'information commerciale particulière pour bien gérer leur ferme. Plus d'un tiers des répondants disent avoir changé leurs façons de faire depuis qu'ils utilisent le FBMI net, avec comme résultat : des décisions plus judicieuses, une économie de temps et une rentabilité accrue de l'entreprise.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, de concert avec le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, a préparé un nouveau cours sur la gestion du risque qui se prête aussi bien à l'étude en classe qu'à la maison. Intitulé *Introduction à la gestion du risque du marché*, ce cours est conçu pour présenter le concept du risque lié aux marchés ainsi que certaines des façons de le gérer.



- L'*Institut canadien des semences* a reçu une subvention de 640 000 \$ pour aider l'industrie des semences à élaborer et mettre en oeuvre un système d'accréditation sur une période de deux ans. Celui-ci vise plus de 1 500 établissements de semence, qui devraient profiter d'un abaissement des droits de renouvellement et d'une réduction de l'intervention gouvernementale d'ici janvier 2000.
- Le *Programme canadien de sécurité à la ferme* (PCSF) a pour objectif premier de réduire la fréquence des blessures et accidents mortels dans les fermes à la grandeur du pays. Un des principaux projets menés dans le cadre de celui-ci a été le Programme canadien de surveillance des accidents corporels en milieu agricole, et les statistiques commenceront à révéler d'ici quelques années dans quelle mesure on aura réussi à modifier les comportements et à accroître la sécurité à la ferme. Selon les données disponibles, on aurait recensé de 1991 à 1996 quelque 818 accidents mortels à la ferme, une moyenne de 116 par année. L'an dernier, il y a eu publication d'un rapport dénombrant les hospitalisations consécutives à des accidents corporels à la ferme dans neuf des dix provinces; il faisait état d'un total de 12 088 cas d'hospitalisation.
- Le Programme national de contribution à l'adaptation à l'*analyse des risques et à la maîtrise des points critiques* (HACCP) était doté d'un budget de 11 millions de dollars, et sa clientèle se composait d'établissements sous contrôle fédéral de petite et moyenne taille, qui ont reçu chacun quelque 15 000 \$. Il s'agissait de financer en partie le coût d'élaborer et de mettre en place des systèmes fondés sur le HACCP. Quelque 1 750 établissements étaient admissibles, et plus de 50 p. 100 d'entre eux ont adopté les principes du HACCP, le plus haut taux de participation ayant été observé dans les secteurs de la volaille et des viandes.
- La conception et la mise en place d'un cadre de gestion du rendement pour l'ensemble des conseils d'adaptation et pour les programmes nationaux nous a donné des outils pour surveiller le rendement et faire en sorte qu'il y ait reddition de compte et rigueur dans l'utilisation des fonds des programmes.

Le Bureau du vérificateur général a choisi le cadre de gestion du rendement du FCADR comme modèle de « nouvel accord de régie » pour les autres ministères qui utilisent eux aussi des mécanismes de prestation par des tiers. Le FCADR a conclu des partenariats du genre avec des groupements de l'industrie partout au pays, au profit de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. En outre, le FCADR s'associe à d'autres directions générales d'AAC pour la prestation des programmes.



## Politique de commercialisation et de réglementation

AAC a continué de travailler en partenariat avec les autres organisations afin d'établir un cadre législatif réglementaire de politiques qui favorise l'opération équitable, efficace et compétitive de la chaîne d'alimentation, surtout pour ce qui a trait aux grains et aux produits soumis à la gestion de l'offre.

- On a collaboré avec la Commission canadienne du lait et le Conseil national des produits agricoles en vue d'améliorer le rendement des secteurs soumis à la gestion de l'offre. Parmi les résultats obtenus, mentionnons l'élargissement du régime national de gestion de l'offre d'oeufs, grâce à l'adhésion des Territoires du Nord-Ouest, et une croissance soutenue de l'utilisation des ingrédients laitiers par l'industrie alimentaire.
- On a participé à l'examen, par le juge Willard Estey, du système de manutention et de transport des grains de l'ouest du Canada et dressé un plan d'action visant à faire en sorte que les intervenants aient voix dans la détermination des rôles et responsabilités futurs à l'intérieur de l'industrie canadienne des grains.
- On a apporté des modifications à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, elles visent à accroître la compétitivité et la réceptivité du système en assurant une représentation majoritaire des producteurs au sein du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé (CCB), en permettant l'utilisation de nouveaux outils de commercialisation et en assouplissant les comptes de mise en commun.
- On élabore en ce moment des règlements en vue de donner encore plus de latitude au système grâce à la mise en place de diverses options de paiement à l'aide des fonds pour éventualités de la CCB.



De concert avec Développement des ressources humaines Canada, AAC a mis au point une brochure d'information sur l'assurance-emploi à l'intention des demandeurs qui déclarent un revenu provenant d'un travail autonome; elle sera particulièrement utile aux familles agricoles. Ce travail sur l'assurance-emploi a été louangé par plusieurs grandes associations agricoles.

## Intégration intersectorielle des politiques

L'engagement du citoyen et les partenariats solides avec le secteur agroalimentaire, les autres niveaux de gouvernement et autres ministères fédéraux sont des éléments clés de l'élaboration d'un cadre national de politiques qui permet au secteur agricole et agroalimentaire de saisir les nouvelles occasions sur les marchés national et international et de s'adapter à une économie changeante. En 1998-1999 :

- Dans le domaine de la recherche économique et de la politique de réglementation, on a lancé diverses activités visant à permettre aux décideurs de l'intérieur et de l'extérieur du ministère de mieux comprendre le bien-fondé des politiques, programmes et règlements intersectoriels ainsi que leurs retombées sur le secteur agroalimentaire, et d'améliorer leur coordination. Le travail de recherche a donné lieu à des études sur l'emploi dans la chaîne agroalimentaire, les disparités de revenu, l'assurance-emploi et l'investissement direct étranger.
- On s'est attaché à mieux comprendre les obstacles au développement agricole autochtone et on a travaillé à sensibiliser les fonctionnaires du Ministère pour faire en sorte que les nouveaux programmes et services soient plus sensibles aux besoins des peuples autochtones. Parmi les faits saillants à ce chapitre, mentionnons le parrainage d'initiatives autochtones visant à stimuler l'intérêt des jeunes pour le secteur agricole et agroalimentaire et à favoriser leur emploi à l'intérieur de celui-ci (p. ex la Conférence sur l'agriculture autochtone, les salons de l'emploi pour les jeunes Autochtones et les prix nationaux pour les réalisations autochtones), et la concertation avec d'autres ministères et avec les Premières Nations afin d'appuyer le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.
- On a participé à une initiative pangouvernementale de recherche stratégique visant à faire en sorte que les questions qui intéressent le secteur agricole et agroalimentaire et le Canada rural soient prises en compte dans les études sur divers enjeux de l'heure au Canada, tels que le commerce et l'investissement internationaux, le perfectionnement des ressources humaines, ainsi que la société et l'économie axées sur le savoir.

Le Ministère joue un rôle de coordination auprès des autres ministères du gouvernement pour ce qui est du domaine rural et des coopératives. Dans chaque domaine, AAC doit réaliser des objectifs à l'intérieur de son mandat de même que coordonner les initiatives horizontales des deux paliers de gouvernement.



Les entreprises coopératives au Canada et ailleurs dans le monde parviennent à tirer leur épingle du jeu même quand la conjoncture est mauvaise... Dans un exposé sur la planification d'entreprise, l'*Agence canadienne de développement international* (ACDI) citait les résultats d'une évaluation des coopératives dans toute la région de l'Asie; il en ressort que celles-ci ont été moins touchées par la crise asiatique que les autres types d'entreprise.

## Coopératives

- La *Loi sur les coopératives du Canada*, qui a été proclamée le 17 juin 1999, entrera en vigueur le 17 décembre prochain; elle donnera aux coopératives accès au soutien administratif et financier dont elles ont besoin pour croître dans un contexte de concurrence. Cette nouvelle loi a déjà servi de modèle pour le remaniement et la mise à jour de plusieurs lois provinciales.
- On a travaillé de concert avec les provinces, les territoires et le mouvement coopératif en vue d'accroître la contribution des coopératives aux efforts visant à relever les défis économiques et sociaux de tous les Canadiens.
- On a travaillé à sensibiliser les gens à la nature et aux avantages de la formule coopérative, et on a veillé à ce que le cadre stratégique et réglementaire fédéral crée des conditions qui soient favorables aux coopératives.
- Les ministères et organismes clés ont présenté leurs plans d'activité au Comité interministériel des coopératives (CIC). Cela a permis aux membres de ce dernier de préciser les domaines particuliers où le modèle coopératif pourrait aider le gouvernement à atteindre ses objectifs clés.

## Économie rurale

Le rôle du ministre en tant que ministre responsable de la coordination des affaires rurales comprend deux grandes parties: promotion des droits des Canadiens en milieu rural: et coordination des activités entreprises par chaque ministère et agence au nom du Canada rural. En réalisant la première partie de son mandat, AAC s'est concentré sur



les domaines suivants. Pour plus de détails sur le rôle pangouvernemental, voir la rubrique Partenariat rural canadien à la page 30.

- Le secteur d'activité a veillé à assurer le leadership du fédéral et fourni des analyses et des conseils dans tous les dossiers touchant le Canada rural.
- On a favorisé un dialogue entre les partenaires ruraux et le gouvernement fédéral.
- Les initiatives financées par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) favorisent de façon éminente le développement des collectivités rurales agricoles. L'initiative Partenariats ruraux (IPR) a permis d'appuyer des activités de réseautage, des recherches et d'autres projets conçus pour renforcer les collectivités rurales agricoles, tandis que l'aide du Programme de planification d'initiatives agricoles (PPIA) a servi à favoriser l'essor des entreprises agricoles à valeur ajoutée dans les régions rurales, et que le Programme canadien de sécurité à la ferme a contribué à améliorer la sécurité dans les collectivités rurales et agricoles.
- Certaines des initiatives financées par les conseils d'adaptation agricole à l'aide des ressources du FCADR influent directement sur la viabilité des collectivités rurales agricoles. Par exemple, le Conseil d'adaptation de l'Ontario a appuyé un projet qui table sur une technologie innovatrice pour mettre au point et commercialiser sur le marché international des mets précuits de haute gamme à base de canard. Grâce à ce projet, 12 nouveaux employés ont été embauchés et l'entreprise a accru de 20 p. 100 ses exportations à valeur ajoutée, et augmenté de 4 000 tonnes ses achats locaux d'aliments pour animaux. Le Conseil a également appuyé un projet de développement économique des femmes en milieu rural (WRED), qui vise à mettre en oeuvre un nouveau programme intégré d'aide à l'entreprise à l'intention des agricultrices qui sont à la recherche de moyens d'accroître leurs revenus en vue d'avoir des exploitations agricoles de taille petite à moyenne viables.
- Dans le Canada Atlantique, les éleveurs de vison ont créé une chaire de recherche au Nova Scotia Agricultural College afin d'étudier divers aspects de la production canadienne (il s'agit du seul programme de recherches au Canada axé sur l'amélioration de la qualité de la fourrure et les techniques d'élevage du vison). Les producteurs de lait des provinces de l'Atlantique, de concert avec l'Atlantic Veterinary College et les spécialistes provinciaux, ont procédé à des analyses de l'exposition des troupeaux aux maladies; elles ont permis d'évaluer des techniques d'épreuve et de réunir des données sanitaires sur les animaux en prévision de leur exportation. On a mis à l'essai un prototype de désherbeuse mécanique par brûlage au propane, comme solution de rechange à l'application d'herbicides dans les vergers, et cette technologie pourrait réduire considérablement les coûts de production et trouver des applications dans d'autres systèmes de production végétale.
- On a appuyé la croissance et la stabilité économiques des entreprises et des collectivités rurales dans les Prairies grâce à des programmes tels que l'Entente d'association Canada-Saskatchewan sur le développement rural (EADR), l'Entente d'association sur le développement économique fondée sur la gestion des ressources hydriques (EADEGRH), l'Entente d'association sur les infrastructures hydrauliques municipales, et le Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI) au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
  - L'EADR a pris fin en 1998-1999, et on a procédé à l'évaluation finale du programme. De 1995-1996 à 1998-1999, celui-ci a fourni environ 6,0 millions de dollars à plus de 500 entreprises et associations de la Saskatchewan. Pendant le processus d'évaluation, les participants ont fait état de certaines des retombées directes du programme, dont un accroissement de 130 millions de dollars de leur chiffre d'affaires grâce à l'exploitation de nouveaux débouchés au Canada et aux États-Unis, la création de plus de 800 emplois et une meilleure connaissance globale du développement économique au sein de la collectivité rurale.

---

Le Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan (CDIS), de concert avec l'Université de la Saskatchewan et d'autres groupements de l'industrie, a entrepris une recherche qui révèle que les pommes de terre de semence de la Saskatchewan donnent des plants et des tubercules plus vigoureux que ceux provenant de régions à climat relativement plus chaud. Depuis qu'elle a découvert cette « vigueur nordique » (Northern Vigour<sup>MD</sup>), la province est devenue un important fournisseur de pommes de terre de semence sur les marchés intérieurs et extérieurs. De 1992 à 1995, la superficie en pommes de terre de la province est passée de 478 à 2 516 acres, et ses exportations de tubercules de semence ont été multipliées par 68. Les recettes des producteurs de ce secteur sont passées de 50 000 dollars à 2,14 millions de dollars pendant cette période.

---



- En Saskatchewan, l'EADEGRH a appuyé 279 projets liés aux ressources hydriques dans les secteurs de l'agriculture primaire et de la transformation des aliments. L'investissement total dans ces projets s'est chiffré à 85,6 millions de dollars, dont 22,6 millions provenaient du programme. On prévoit terminer en 1999 l'évaluation finale de l'incidence du programme.
- L'Entente d'association sur les infrastructures hydrauliques municipales a pris fin en 1998-1999. Au cours de la période 1991-1992 à 1998-1999, le fédéral, les provinces et les administrations locales ont partagé des coûts de 84 millions de dollars pour la modernisation et le développement des infrastructures hydrauliques à l'intérieur de 20 collectivités choisies du Manitoba.
- En 1998-1999, le PCAI a versé 38 millions de dollars pour le développement des infrastructures au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de rivière de la Paix en Colombie-Britannique, l'objectif étant d'aider le secteur rural à s'adapter à l'élimination de la subvention de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. Le programme a mis l'accent sur des domaines tels que la recherche et le développement, les infrastructures à valeur ajoutée, le développement des ressources hydriques, le perfectionnement des ressources humaines et la construction de routes.



## PARTENARIAT RURAL CANADIEN

### Contexte opérationnel

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est également chargé de la coordination des affaires rurales. À ce titre, il dirige l'initiative pangouvernementale Partenariat rural canadien (PRC) en plus de son rôle de promoteur des droits des Canadiens en milieu rural sous le mandat d'AAC. Le PRC donne suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'accroître les possibilités pour les Canadiens en milieu rural et d'adapter ses programmes de façon à refléter les réalités rurales. Le 4 août 1999, Andrew Mitchell a été nommé Secrétaire d'État au développement rural, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement envers les Canadiens des régions rurales.

Le succès de cette initiative est tributaire de la capacité du gouvernement de se mettre à l'écoute des besoins et des préoccupations des Canadiens ruraux et d'y répondre à l'aide d'une approche pangouvernementale, d'appliquer la *lentille rurale* aux politiques, programmes et services fédéraux pour faire en sorte que leur incidence sur les collectivités rurales soit prise en compte, et de fournir aux Canadiens en milieu rural un meilleur accès aux programmes et services et à l'information, de façon à les préparer à tirer profit des possibilités qui s'offrent et à favoriser le renforcement des collectivités rurales.

La pierre d'assise de cette initiative rurale a été l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre fédéral d'action pour le Canada rural, qui reconnaît la valeur de ce dernier et en fait la promotion.

### Résultats en 1998-99

Le Partenariat rural canadien a réalisé d'importants progrès dans l'atteinte de ses objectifs. Voici quelques-unes de ses réalisations clés :

- On a porté à 26 le nombre de ministères et organismes fédéraux qui participent au Groupe de travail interministériel (GTI) fédéral, créé dans le cadre du Partenariat rural canadien comme mécanisme pour assurer une coordination active de la participation des divers partenaires fédéraux aux activités visant à répondre aux besoins des Canadiens ruraux.

- Création d'une Équipe rurale dans les dix provinces et dans deux territoires; des discussions sont en cours à ce sujet avec le Nunavut.
- Participation de près de 7 000 Canadiens ruraux au Dialogue rural en 1998, dans le cadre duquel 1 400 cahiers de consultation ont été remplis, et 33 ateliers régionaux organisés, et qui a culminé avec l'Atelier rural national en octobre 1998.
- Approbation par le Cabinet des conclusions du Dialogue rural, définissant et confirmant les priorités des Canadiens ruraux, et formulant des principes directeurs pour guider l'action directe à long terme du fédéral dans ce dossier.
- Application de la *lentille rurale*, qui consiste à tenir compte des considérations rurales dans l'élaboration de la plupart des nouvelles initiatives fédérales qui ont une incidence sur les régions rurales.

Voici quelques réussites clés du dernier exercice :

- Création d'un poste de directeur exécutif de la santé rurale à Santé Canada, pour faire en sorte que la *lentille rurale* soit appliquée aux politiques, programmes et services de ce ministère.
- Inclusion, dans le Budget fédéral 1999, d'un poste de 50 millions de dollars sur trois ans pour des innovations au chapitre de la santé rurale et communautaire. L'accent sera mis sur l'élaboration d'une stratégie propre à améliorer l'accès à une plus vaste gamme de services de santé à la grandeur du pays.
- Lancement du Programme fédéral d'internat pour les jeunes, publication d'une série de bulletins sur le milieu rural et les petites villes du Canada, et création d'une ligne de consultation sur les données rurales par Statistique Canada.
- Inclusion du Canada rural à titre de domaine prioritaire dans la version renouvelée du FCADR.
- Lancement du projet d'Infocentre de Développement des ressources humaines Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui comprend 100 « stands ruraux » pilotes qui seront utilisés comme mécanismes de prestation des services dans les régions rurales non desservies.
- Forte demande pour la version de poche de « *Canada... au service de ses communautés rurales* », un répertoire de plus de 200 programmes et services du gouvernement du Canada, conçu pour les Canadiens des collectivités rurales et éloignées.

On signale également beaucoup de progrès au chapitre de la sensibilisation aux initiatives du gouvernement fédéral en milieu rural et de l'accès aux services fédéraux :

- Les Équipes rurales sont bien résolues dans chacune des dix provinces et dans deux territoires à s'attaquer aux enjeux locaux.
- Quelque 68 projets ont été mis en oeuvre dans le cadre de l'Initiative des projets pilotes du PRC.
- Le stand rural a été monté dans quelque 100 foires et expositions rurales d'un bout à l'autre du pays.
- On a continué de mettre en place des sites du Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada dans l'ensemble des collectivités rurales et éloignées.

Enfin, on a procédé à un examen du Service canadien d'information rurale (SCIR), qui joue le rôle de plaque tournante à l'échelle nationale en offrant des services d'information et d'aiguillage pour tous ceux qui travaillent avec et pour les collectivités rurales, aussi bien les groupes que les particuliers. La mise en oeuvre des conclusions de cet examen, qui révèle que les clients actuels sont satisfaits du service, devrait se traduire par une plus grande sensibilisation au SCIR et par une plus grande utilisation de celui-ci par les Canadiens en milieu rural.



L'Équipe rurale d'AAC s'est vue décerner le prix d'excellence 1999 de la Fonction publique pour son leadership dans l'amélioration du travail d'équipe entre les ministères et organismes fédéraux qui desservent les Canadiens ruraux. En réponse à l'engagement qu'a pris le gouvernement de stimuler le renouveau économique du Canada rural, l'Équipe a élaboré une stratégie qui table sur la concertation entre les organismes fédéraux pour mieux servir les Canadiens ruraux, rehausse la visibilité du fédéral et améliore l'accès à l'information relative aux programmes et services fédéraux.



# SAINE GESTION DU MINISTÈRE

## Contexte opérationnel

AAC a dû relever un certain nombre de défis sur le plan de la gestion en 1998-1999. Mentionnons notamment la nécessité de découvrir des façons nouvelles et innovatrices de gérer les ressources humaines et financières.

La question du passage à l'an 2000 mobilise AAC depuis un certain temps. Le Ministère s'est attaché à répertorier et à réparer ses systèmes critiques et son infrastructure d'information pour faire en sorte que ses opérations ne soient pas affectées — une tâche qui est en cours et devrait être terminée en septembre 1999. Le Ministère a profité de l'occasion pour mettre en place un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel (SATURNE), s'évitant ainsi d'avoir à mettre à niveau certains systèmes existants moins efficaces et moins efficaces.

Un autre facteur qui préoccupe le Ministère est que les Parlementaires, les clients et le grand public exigent du gouvernement de plus en plus de transparence et de reddition de comptes, et attendent de lui qu'il utilise de façon optimale les deniers publics. C'est ce qui nous a incités à repenser la façon dont le Ministère établit ses priorités, mesure le rendement et communique l'information à ce sujet au public.

## COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE — Rendement du secteur d'activité

### Orientation ministérielle commune

En 1998-1999, Agriculture et Agroalimentaire Canada a réalisé d'importants progrès dans la voie d'une compréhension commune des activités, priorités et objectifs du Ministère. Parmi les résultats clés dans ce domaine, mentionnons :

- validation de la mission et des valeurs d'AAC, de façon à favoriser la satisfaction au travail des employés et de continuellement améliorer le service à la clientèle. Au cours des prochaines années, nous travaillerons à mettre au point et à appliquer les outils nécessaires pour mesurer les progrès au chapitre de la satisfaction au travail des employés;
- production du plan stratégique intégré d'AAC, intitulé l'*Excellence sur la scène mondiale : maintenir le cap*, et sa diffusion à quelque 4 200 employés, clients et parlementaires, afin de les sensibiliser davantage aux objectifs, priorités et plans du Ministère.

## RÉSULTATS CLÉS

1. **Diversité en milieu de travail** : On a élaboré et mis en oeuvre une ambitieuse stratégie triennale d'équité en emploi, notre objectif étant afin d'en arriver à un effectif plus durable, diversifié et représentatif.
2. **Engagement envers nos gens** : Suite à notre sondage auprès des employés en 1998, notre Comité de gestion ministériel s'est engagé à améliorer l'environnement de travail dans quatre grands domaines — formation et perfectionnement, communications avec le personnel, perfectionnement de la gestion et les problèmes qu'affrontent les employés à période déterminée.
3. **Préparation à l'an 2000** : Au 31 mars 1999, la mise à niveau et la vérification des installations et infrastructures d'AAC se déroulaient selon le calendrier prévu; les travaux devraient être terminés en septembre 1999.
4. **Meilleure gestion de l'information** : On a lancé SATURNE, un système intégré de gestion des finances et du matériel; on poursuit l'élaboration d'un système convivial d'information de gestion sur ordinateur personnel; le passage à la version 7 de PeopleSoft est maintenant chose faite.

Pour de plus amples renseignements, consultez  
le site Internet : <http://www.agr.ca/rpp/dprf.html>



*L'Excellence sur la scène mondiale* a suscité l'éloge des parlementaires et a été citée comme exemple de meilleure pratique lors d'un symposium sur la mesure du rendement organisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

---

### Une organisation motivée, représentative et productive

Des progrès notables ont été réalisés dans l'atteinte de plusieurs des éléments de cet engagement. Certaines des réalisations clés concernent le domaine de la planification de la carrière et de la relève :

- élaboration de plans de relève pour tous les postes EX;
- tenue de 12 séances de perfectionnement, auxquelles 165 surveillants et gestionnaires ont participé;
- intégration de la stratégie des ressources humaines d'AAC dans la planification des secteurs d'activité;
- organisation de 70 ateliers de planification de la carrière pour les employés (1 057 participants) et de cinq ateliers visant à faire des gestionnaires des guides de carrière (73 participants), de façon à donner suite à l'engagement du Ministère à fournir à tous les employés l'occasion d'établir leur plan de carrière.

Soucieux d'en arriver à un effectif représentatif de la population canadienne, AAC a également réalisé des gains au chapitre de la diversité. Le Ministère a :

- procédé à un examen des systèmes d'emploi actuels, dont la conclusion est qu'ils sont suffisants pour permettre une croissance de la diversité à AAC, mais que le Ministère a adopté une approche trop passive dans ce dossier;
- établi un ambitieux plan triennal d'équité en emploi, assorti d'une campagne de communication visant à informer les employés;
- tenu 13 séances d'information, auxquelles ont assisté 178 gestionnaires et professionnels des Ressources humaines, sur le thème « diriger un effectif diversifié ».



AAC a approuvé les plans visant à établir un centre de services aux employés dans la région de la capitale nationale au début de 1999-2000. Ce centre fournira aux employés un certain nombre d'options en libre-service, par exemple un calculateur d'avantages sociaux, l'accès aux soldes de congés en direct, divers outils de planification de carrière, un guichet unique pour tous les documents relatifs à la paye, des demandes de stationnement, des laissez-passer de sécurité sur place, et des séances d'orientation.

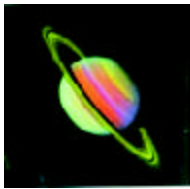
---

## Fournir les bons outils, systèmes et procédés

AAC a réalisé des progrès pour ce qui est de fournir à ses gestionnaires et à son personnel les outils, systèmes et procédés dont ils ont besoin pour être le plus efficace et efficient possible; il s'est attaché en particulier à améliorer les systèmes d'information intégrés du Ministère ainsi que les produits et services d'information axés sur la clientèle.

En 1998-1999, AAC a :

- inauguré son système intégré de gestion des finances et du matériel, SATURNE, qui a amélioré l'efficacité et l'efficacéité du Ministère en regroupant les données de divers systèmes antérieurs et en facilitant les interfaces avec des systèmes de l'extérieur; et
- poursuivi l'élaboration d'un système convivial d'information de gestion sur ordinateur personnel, qui permettra aux gestionnaires de tous les paliers de suivre le rendement financier et non financier, et de fonder leurs décisions sur une information pertinente et opportune. On mesurera les résultats à l'aide de sondages visant à déterminer la mesure dans laquelle les gestionnaires utilisent le SIG dans leur prise de décisions;



L'équipe chargée du système SATURNE a formé plusieurs employés des directions générales hiérarchiques : envoyés en ambassadeurs dans tout le Ministère, ils ont pu répondre aux questions de leurs collègues. De même, le personnel des emplacements éloignés a été formé à l'aide d'une technologie d'apprentissage à distance. Un facteur déterminant de la réussite de SATURNE a été son processus « prêt pour la mise en oeuvre », qui a permis aux directions générales hiérarchiques de prendre en charge les préparatifs en vue de la mise en oeuvre de SATURNE, de concert avec la Direction générale des services intégrés. Le processus s'est révélé très fructueux, et on devrait envisager de l'utiliser dans d'autres initiatives telles que la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière.

En plus de mettre en place ces systèmes de gestion, le Ministère a apporté des améliorations aux types d'information et de services liés à l'emploi qu'il offre à son personnel :

- possibilité de vérifier en direct les soldes de congés annuels, de congés de maladie et d'autres types de congé;
- accès sur le Web au tableau des avantages sociaux, formulaires en libre-service de déclaration volontaire aux fins de l'équité en emploi, et information sur l'équité salariale.

Afin de fournir un service plus efficient et plus efficace à ses clients internes et externes, AAC a :

- créé la Division des services d'information électronique pour gérer et coordonner les sites Internet et Intranet du Ministère;
- animé une série de groupes de discussion constitués de clients afin d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard du SEIAC, du site Intranet et d'AgriSource, et de déterminer les produits d'information supplémentaires que les clients pourraient trouver utiles;
- élaboré le cadre stratégique de gestion de l'information d'AAC et de l'ACIA, qui fournit un plan pluriannuel des investissements dans la gestion de l'information là où le partage de l'information entre les directions générales d'AAC et entre AAC et l'ACIA revêt une importance au niveau de l'organisation;
- amélioré l'architecture du SEIAC et d'AgriSource, créant un environnement plus stable, plus fiable et mieux en mesure de bien servir nos clients internes et externes.

Enfin, pour préserver en permanence l'intégrité de tous les systèmes d'information d'AAC, on s'est attelé à de vastes travaux de protection contre le bogue de l'an 2000. En date du 31 mars 1999 :

- on avait mis à niveau et vérifié 74 p. 100 des applications, ainsi que 85 p. 100 des installations et 53 p. 100 de l'infrastructure, le travail devant être terminé pour tous les systèmes dès septembre 1999;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor avait qualifié de meilleure pratique la planification de la continuité des opérations d'AAC, son évaluation du risque des projets et la certification de ses systèmes critiques;
- des plans d'urgence avaient été établis pour 56 fonctions essentielles à la mission du Ministère;
- on avait dressé des plans de transition pour parer aux risques du passage de 1999 à 2000.

---

# BOGUE DE L'AN 2000

L'équipe chargée du Projet de l'an 2000 a élaboré des définitions, des normes et des processus de conformité qui ont constitué la base du processus de certification pour la préparation à l'an 2000. Ce travail a culminé avec la tenue d'un audit officiel, bien étoffé, visant à établir que les systèmes critiques du Ministère ont été rigoureusement et systématiquement vérifiés et mis à niveau pour l'an 2000, conformément aux « Lignes directrices d'AAC sur le passage à l'an 2000 ». Le Conseil du Trésor y a reconnu une meilleure pratique et le Ministère a pu de la sorte atteindre une norme de préparation plus élevée que ce qui est exigé des autres ministères.

---

## Amélioration continue

Soucieux de continuellement améliorer son organisation, AAC a effectué des progrès considérables dans la mise en place de mécanismes lui permettant de surveiller et d'accroître de façon continue son rendement. Voici quelques-unes des réalisations clés à ce chapitre :

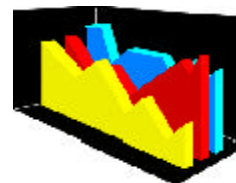
- AAC a participé à titre de ministère pilote à l'initiative pangouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur, qui privilégie la gestion axée sur les résultats;
- une nouvelle équipe a été mise sur pied au sein d'AAC pour définir et rendre opérationnels des indicateurs sectoriels et des indicateurs des secteurs d'activité appropriés pour fournir aux gestionnaires de l'information opportune sur laquelle fondée leurs décisions;
- on a procédé à 26 audits, évaluations et autres examens ministériels afin de découvrir des possibilités d'amélioration des programmes, des politiques et des systèmes; ils ont débouché sur des recommandations et des améliorations relatives aux programmes du Ministère et aux services de chacun des secteurs d'activité.

Au cours de 1998, on a mené un sondage auprès de tous les employés du Ministère afin de jauger le « climat de travail » de l'organisation. En janvier 1999, le Comité de gestion du Ministère a examiné les résultats de ce sondage ainsi que la rétroaction reçue des divers groupes de discussion. La lumière de cette information, on a défini quatre priorités clés en vue de créer un effectif renouvelé, caractérisé par d'excellentes compétences en leadership et un travail d'équipe accru, et de bâtir un milieu de travail enrichissant où règne l'intégrité et l'excellence, et où les gens se sentent valorisés. Ces quatre priorités sont :

- *Formation et perfectionnement* : relier les plans de carrière, les évaluations et la formation; faire en sorte de consacrer 4 p. 100 du budget national du Ministère à la formation et au perfectionnement; faire le suivi des progrès.
- *Communications avec le personnel* : améliorer le dialogue entre le personnel et les surveillants grâce à la tenue de réunions régionales du CGM et d'une réunion annuelle des cadres intermédiaires avec les cadres supérieurs.
- *Perfectionnement de la gestion* : construire un cadre pour un programme commun de leadership et de perfectionnement axé sur des valeurs pour tout le personnel de surveillance, en insistant sur les communications, les habiletés dans le domaine des ressources humaines et l'apprentissage continu.
- *Problèmes qu'affrontent les employés à période déterminée* : s'attaquer, lorsque c'est possible, aux problèmes qu'affrontent les employés pour une période déterminée, et notamment accroître leur sensibilisation au processus de dotation ainsi qu'aux options et avantages qu'il comporte.

---

AAC a mis sur pied une équipe chargée de définir des mesures de rendement. Elle comprend des représentants de chaque secteur d'activité qui travailleront de concert pour rendre exploitable le système ministériel de mesure du rendement.



# RAPPORT SUR LE RENDEMENT D' AAC EN 1998-1999

## INFORMATION FINANCIÈRE

Tableau 1 — Sommaire des autorisations de 1999-1999	37
Tableau 2 — Sommaire des autorisations de 1999-1999	38
Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	39
Tableau 4 — Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité	39
Tableau 5 — Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité	39
Tableau 6 — Paiements de transfert par secteur d'activité	40
Tableau 7 — Projets d'immobilisations par secteur d'activité	43
Tableau 8 — Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	44
Tableau 9 — Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	44

## INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

• Organisation d' AAC	45
• Commission canadienne des grains	46
• Conseil national des produits agricoles	48
• Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)	49

## RAPPORT CONSOLIDÉ

• Stratégie du développement durable	50
--------------------------------------	----

## RAPPORTS LÉGISLATIFS ANNUELS

• Rapport annuel sur la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	56
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	62
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPA AFC)</i>	63
• Rapport annuel sur la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	65



## INFORMATION FINANCIÈRE

NOTA : Les chiffres des tableaux suivants ont été arrondis au million de dollars le plus près. Pour cette raison, les valeurs qui ne peuvent être exprimées en millions de dollars sont indiquées par 0,0.

**TABLEAU FINANCIER 1. SOMMAIRE DES AUTORISATIONS POUR 1998-1999**  
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Crédit	Programme d'agriculture et agroalimentaire	Dépenses prévues	Autorisations totales	Chiffres réels
1	Dépenses de fonctionnement	361,3	431,5	411,2
5	Dépenses en capital	38,5	40,9	40,9
10	Subventions et contributions	275,9	299,8	285,5
11	Remise d'une dette due à Sa Majesté du chef du Canada totalisant 14 442 000 \$ à l'égard d'avances consenties à la caisse de réassurance- récolte en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	-	14,4	0,6
(L)	Subventions à des organismes constitués en vertu de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	0,2	0,6	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	65,5	45,2	45,2
(L)	Garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	2,3	2,3
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme transitoire pour les viandes rouges	3,2	3,2	3,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire	30,1	14,0	14,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte	217,6	226,9	226,9
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour le secteur de la pomme	0,1	0,1	0,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,1	-	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net	254,6	245,4	245,4
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires de protection du revenu	122,5	75,7	75,7
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires pour le secteur des productions végétales	0,0	(109,0)	(109,0)
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Régime d'assurance - revenu brut	-	0,1	0,1
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - salaire et allocation d'automobile	0,0	0,0	0,0
(L)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	46,3	48,7	48,7
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens de la Couronne excédentaires	-	4,1	4,1
(L)	Perception des droits des agences	-	0,0	0,0
(L)	Montants adjugés par la Cour	-	-	-
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	-	13,7	0,2
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	3,7	0,9
<b>TOTAL POUR LE MINISTÈRE</b>		<b>1 420,1</b>	<b>1 361,4</b>	<b>1 296,0</b>

**TABLEAU FINANCIER 2. SOMMAIRE DES AUTORISATIONS POUR 1998-1999 (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ETP	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES EN CAPITAL	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS: RECETTES À VALOIR SUR LE CRÉDIT	DÉPENSES NETTES TOTALES
Croissance des marchés	1 215	106,8		24,2	72,9	203,9	56,3	47,6
		<i>122,7</i>	<i>0,7</i>	<i>24,4</i>	<i>51,2</i>	199,0	<i>56,3</i>	142,7
		<b>96,7</b>	<b>0,7</b>	<b>17,2</b>	<b>50,6</b>	165,1	<b>44,7</b>	120,5
Innovations pour un avenir durable	3 062	284,6	31,5	15,1	30,1	361,3	10,4	350,9
		<i>307,9</i>	<i>32,6</i>	<i>15,3</i>		355,8	<i>10,4</i>	345,4
		<b>317,3</b>	<b>32,6</b>	<b>14,2</b>		364,1	<b>12,3</b>	351,8
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	558	49,4	0,0	236,6	594,9	880,9	7,1	873,8
		<i>83,1</i>	<i>0,0</i>	<i>259,7</i>	<i>453,2</i>	796,0	<i>7,1</i>	788,9
		<b>53,2</b>	<b>0,0</b>	<b>253,7</b>	<b>453,2</b>	760,1	<b>8,2</b>	751,8
Saine gestion du Ministère	573	55,0	7,0	0,0	0,0	62,0	14,2	47,8
		<i>89,9</i>	<i>8,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	98,7	<i>14,2</i>	84,5
		<b>69,6</b>	<b>8,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	85,4	<b>13,6</b>	71,8
TOTALUX	5 408	495,8	38,5	275,9	697,9	1 508,1	88,0	1 420,1
		<i>603,6</i>	<i>41,7</i>	<i>299,7</i>	<i>504,4</i>	<i>1 449,4</i>	<i>88,0</i>	1 361,4
		<b>543,8</b>	<b>41,7</b>	<b>285,5</b>	<b>503,8</b>	<b>1 374,7</b>	<b>78,7</b>	1 296,0

**AUTRES RECETTES ET DÉPENSES**

Recettes à valoir sur le Trésor	130,5
	<i>130,5</i>
	<b>136,2</b>
Coût des services fournis par d'autres ministères	34,0
	<i>31,5</i>
	<b>31,9</b>
COÛT NET DU PROGRAMME	1 584,6
	<i>1 523,4</i>
	<b>1 464,1</b>

**NOTA :**

Les chiffres des dépenses prévues sont en police de caractères normal,

Les chiffres *en italique* correspondent aux autorisations totales,

Les chiffres en **caractères gras** correspondent aux dépenses réelles.

ETP = équivalent temps plein

Les dépenses de fonctionnement comprennent le poste législatif « contributions au régime d'avantages sociaux des employés »

**TABLEAU FINANCIER 3. COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

<b>SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1996-1997</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1997-1998</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</b>	<b>TOTAL 1998-99</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</b>
Croissance des marchés	200,0	109,8	147,6	142,7	114,2
Innovations pour un avenir durable	424,0	352,4	350,9	345,4	336,9
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1 875,9	1 097,6	73,8	788,9	766,8
Saine gestion du Ministère	78,4	66,5	47,8	84,5	78,1
<b>TOTAL</b>	<b>2 578,3</b>	<b>1 626,4</b>	<b>1 420,1</b>	<b>1 361,5</b>	<b>1 296,0</b>

NOTA :Les affectations par secteur d'activité pour 1996-1997 ne sont fournies qu'à titre d'illustration.

**TABLEAU FINANCIER 4. RECETTES À VALOIR SUR LE CRÉDIT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

<b>SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1996-1997</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1997-1998</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</b>
Croissance des marchés	50,6	56,9	56,3	44,7
Innovations pour un avenir durable	12,7	12,7	10,4	12,3
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	9,2	8,5	7,1	8,2
Saine gestion du Ministère	14,1	13,8	14,2	13,6
<b>TOTAL DES RECETTES À VALOIR SUR LE CRÉDIT</b>	<b>86,6</b>	<b>91,9</b>	<b>88,0</b>	<b>78,8</b>

**TABLEAU FINANCIER 5. RECETTES À VALOIR SUR LE TRÉSOR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

<b>SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1995-1996</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1996-1997</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES 1997-1998</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1997-1998</b>
Croissance des marchés	5,5	5,5	5,5	29,9
Innovations pour un avenir durable	4,0	4,0	4,0	7,3
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	9,3	9,3	9,3	14,7
Saine gestion du Ministère	586,6	316,6	140,8	173,2
<b>TOTAL</b>	<b>601,4</b>	<b>335,4</b>	<b>159,6</b>	<b>225,1</b>

NOTA : La ventilation par secteur d'activité pour 1995-1996 et 1996-1997 n'est fournie qu'à titre d'illustration.

**TABLEAU FINANCIER 6. PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)**
**SECTEUR D'ACTIVITÉ**

	<b>DÉPENSES PRÉVUES <u>1998-1999</u></b>	<b>AUTORISATIONS TOTALES <u>1998-99</u></b>	<b>DÉPENSES RÉELLES <u>1998-1999</u></b>
<i>SUBVENTIONS</i>			
<b>Croissance des marchés</b>			
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de <i>la Loi sur les offices de produits agricoles</i>	0,2	0,6	0,0
	<u>0,2</u>	<u>0,6</u>	<u>0,0</u>
<b>Innovations pour un avenir durable</b>			
Recherche agricole dans les universités et autres organisations scientifiques au Canada	1,0	1,0	0,8
Subventions aux organisations dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau	0,0	0,0	0,0
Subventions aux organisations qui facilitent l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire	3,5	3,5	3,5
	<u>4,5</u>	<u>4,5</u>	<u>4,3</u>
<b>Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales</b>			
Subventions à des organisations en vertu des programmes complémentaires de protection du revenu	10,3	43,1	43,1
Subventions à des particuliers et à des organisations pour appuyer la réforme du transport du grain	2,9	2,1	2,1
Subventions à des organisations pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire canadien	24,0	22,4	22,4
	<u>37,2</u>	<u>67,6</u>	<u>67,6</u>
<b>Saine gestion du Ministère</b>			
Subventions à des particuliers afin de reconnaître leurs activités dans la diffusion nationale d'information agricole fédérale	0,0	0,0	0,0
	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b><u>42,0</u></b>	<b><u>72,7</u></b>	<b><u>71,9</u></b>

**TABLEAU FINANCIER 6. (SUITE) PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	<b>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</b>	<b>AUTORISATIONS TOTALES 1998-99</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>			
<b>Croissance des marchés</b>			
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	45,2	45,2
(L) Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	2,3	2,3
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Paiements transitoires pour les viandes rouges	3,2	3,2	3,2
Contributions dans le cadre du Programme commerce agroalimentaire 2000	13,2	12,7	11,0
Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional	2,1	2,4	2,1
Contribution relative au Programme de prêts basés sur le cours des produits agricoles	9,0	8,4	3,2
Contribution relative au processus d'examen de l'endettement agricole	-	0,0	0,0
Contribution relative au Programme de recyclage des producteurs de tabac	-	0,9	0,9
Contributions dans le cadre du Programme de relance de l'activité économique (tempête de verglas de 1998)	-	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	-	0,1	0,1
	<hr/> 97,0	<hr/> 75,0	<hr/> 67,8
<b>Innovations pour un avenir durable</b>			
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire	30,1	0,0	-
Contributions pour appuyer des organismes qui s'occupent de recherche et de développement agricoles	0,7	0,7	0,7
Contribution à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huile et d'amidon (POS)	2,7	2,7	2,7
Contributions pour appuyer le Programme national de conservation du sol et de l'eau	1,4	0,6	0,6
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupements d'agriculteurs et à de petites collectivités au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique pour le développement d'approvisionnements en eau fiables	5,7	6,5	5,6
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire	-	0,2	0,2
Contribution dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	-	0,1	0,1
	<hr/> 40,6	<hr/> 10,8	<hr/> 9,9

**TABLEAU FINANCIER 6. (SUITE) PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	<b>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</b>	<b>AUTORISATIONS TOTALES 1998-99</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</b>
<b>Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales</b>			
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'assurance-récolte	217,6	226,9	226,9
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires pour le secteur des productions végétales	-	(109,0)	(109,0)
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour l'industrie de la pomme	0,1	0,1	0,1
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,1	0,0	0,0
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Compte de stabilisation du revenu net	254,6	245,4	245,4
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programmes complémentaires de protection du revenu	122,5	75,7	75,7
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Régime d'assurance-revenu brut	-	0,1	0,1
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> - Programme d'innovation agroalimentaire	-	14,0	14,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à la relance économique (tempête de verglas de 1998)	-	4,7	4,7
Contributions dans le cadre du Programme de bourses d'étude d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	0,5	0,4	0,4
Paiements par le gouverneur en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles sous le régime de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	108,6	124,7	119,7
Contributions au Programme national d'aide à l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques (HACCP)	6,3	4,9	4,9
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure	47,9	34,7	33,8
Contributions au Programme 4-H et au Programme canadien de sécurité agricole	1,5	1,5	1,5
Contributions dans le cadre du Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole	11,6	12,7	12,7
Contributions dans le cadre du Programme de planification d'initiatives agricoles	7,6	2,7	2,7
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire	15,3	3,3	3,3
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	-	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme de lutte antiparasitaire dans le secteur agricole et agroalimentaire	-	0,4	0,4
Contribution aux organismes qui s'occupent de recherche et de développement agricoles	-	0,1	0,1
Entente d'association Canada-Manitoba sur les infrastructures hydrauliques municipales pour la diversification de l'économie rurale*	-	0,3	0,3
Contribution dans le cadre de l'Entente d'association Canada-Saskatchewan sur le développement économique fondé sur les ressources hydriques	-	0,0	0,0
Contribution au titre de l'Entente d'association Canada-Saskatchewan sur le développement rural	-	1,7	1,7
	<b>794,3</b>	<b>645,4</b>	<b>639,3</b>
<b>Saine gestion du Ministère</b>			
Contributions au Conseil canadien de la sécurité pour appuyer la Semaine nationale de la sécurité à la ferme	0,0	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	-	0,3	0,3
	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>931,9</b>	<b>731,5</b>	<b>717,4</b>
<b>TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT</b>	<b>973,8</b>	<b>804,2</b>	<b>789,3</b>

**TABLEAU FINANCIER 7. PROJETS D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)\***

SECTEUR D'ACTIVITÉ Innovations pour un avenir durable	Coût total estimatif courant**	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
		réelles <u>1996-1997</u>	réelles <u>1997-1998</u>	prévues <u>1997-1998</u>	réelles <u>1998-1999</u>
Regroupement des opérations agricoles, Charlottetown, (Î.-P.-É.)	8,4	0,0	0,1	0,0	0,1
Réaménagement d'un établissement, Fredericton (N.-B.)	17,0	0,0	0,1	1,0	0,7
Construction/agrandissement d'une nouvelle installation de recherche sur les porcs, Lennoxville (Qué.)	6,3	0,5	0,4	4,3	5,1
Construction d'une nouvelle installation Guelph (Ont.)	10,0	0,0	0,5	4,8	3,5
Modernisation d'installations, Centre de recherches du Sud sur la phytoprotection et les aliments, London et Delhi (Ont.)	12,0	0,2	1,4	5,7	7,0
Réaménagement d'un établissement, Winnipeg (Man)	18,6	0,0	0,0	0,6	0,9
Regroupement et modernisation d'installations, Centre de recherches de Saskatoon (Sask.)	38,0	11,3	15,3	0,2	0,2
Réaménagement d'un établissement existant et construction d'un nouvel établissement de recherche à usages multiples, Lethbridge (Alb.) ***	34,6	0,1	0,1	1,1	1,4
Réaménagement d'un établissement, Agassiz (C.-B.)	18,0	0,0	0,7	1,0	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>162,9</b>				

\* Tous les projets d'immobilisations approuvés dont le coût estimatif est supérieur à 5 millions de dollars figurent dans ce tableau.

\*\* Les chiffres figurant au poste « Coût total estimatif courant » comprennent les dépenses engagées dans les exercices précédents ainsi que celles prévues au-delà de 1998-1999.

\*\*\* Le Conseil du Trésor a approuvé l'élargissement de la portée et l'augmentation des coûts de ce projet (de 19,6 millions de dollars à 34,6 millions de dollars en mars 1999).

## TABLEAU FINANCIER 8. FONDS RENOUVELABLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)\*

	<u>DÉPENSES RÉELLES 1996-1997</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES 1997-1998</u>	<u>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</u>	<u>AUTORISATIONS TOTALES 1998-99</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</u>
Recettes	49,3	57,3	56,3	56,3	42,5
Dépenses	50,9	55,8	56,3	56,3	53,6
Profit ou (perte)	(1,6)	1,5	0,0	0,0	(11,1)
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :					
Dépréciation/amortissement	1,4	1,7	2,5	2,5	1,5
Modifications du capital de fonctionnement	2,1	0,8	0,0	0,0	6,9
Activités d'investissement :					
Acquisitions de biens amortissables	0,0	(1,9)	(2,5)	(2,5)	(0,7)
Excédent de trésorerie (besoin)	1,9	2,1	0,0	0,0	(3,4)
<b>Solde</b>	<b>15,0</b>	<b>17,1</b>	<b>17,1</b>	<b>17,1</b>	<b>13,7</b>

Nota: Une « marge de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

Le solde de l'autorisation comprend le prélèvement de 12 millions de dollars.

\*Les chiffres de 1998-1999 ont subi une vérification.

## TABLEAU FINANCIER 9. FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

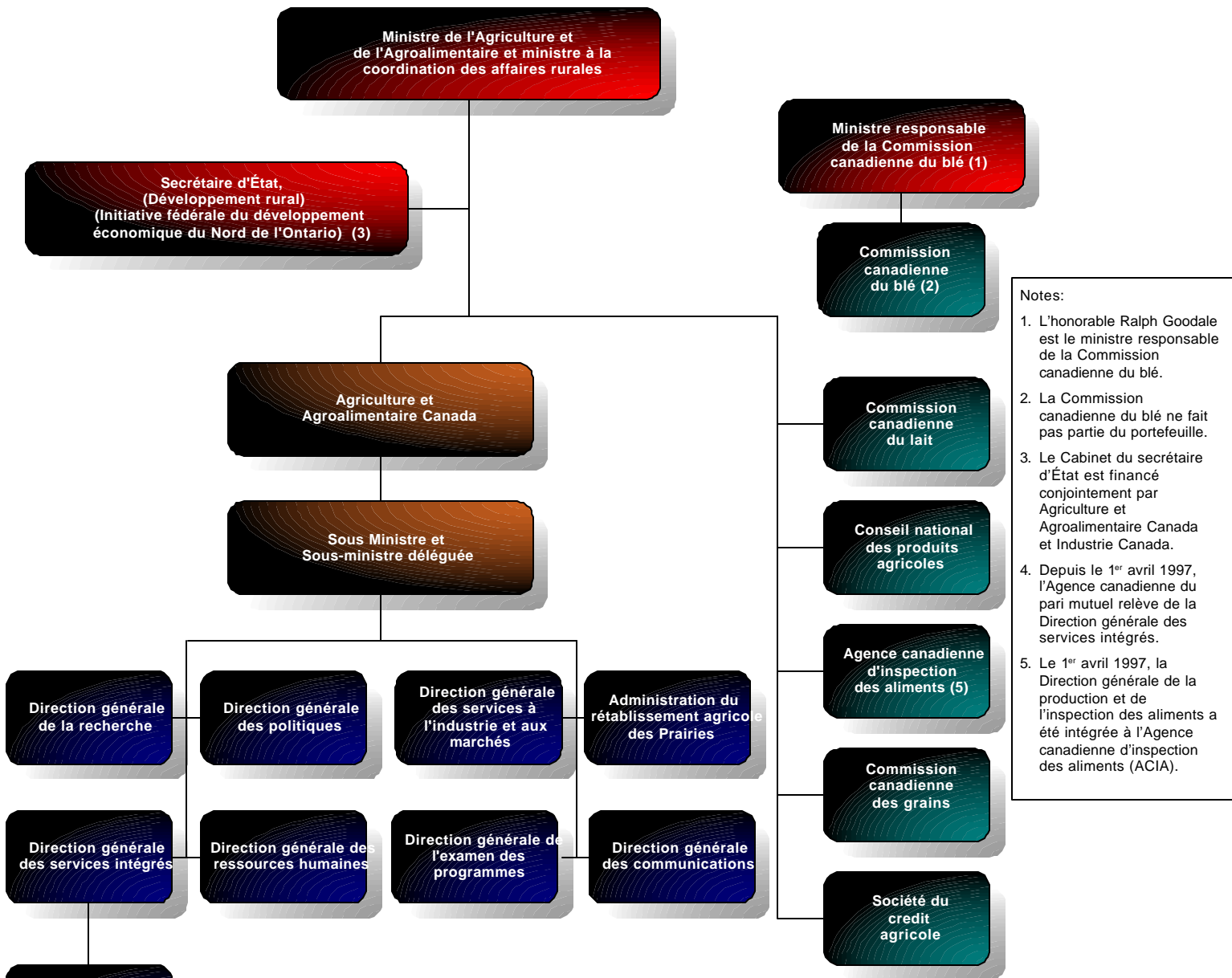
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	<u>DÉPENSES RÉELLES 1996-1997</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES 1997-1998</u>	<u>DÉPENSES PRÉVUES 1998-1999</u>	<u>AUTORISATIONS TOTALES 1998-99</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES 1998-1999</u>
Recettes	13,8	13,4	14,2	14,2	13,6
Dépenses	14,4	13,9	14,2	14,2	14,5
Profit ou (perte)	(0,6)	(0,5)	0,0	0,0	(0,9)
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :					
Dépréciation/amortissement	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
Modifications du capital de fonctionnement	0,1	0,1			0,4
Activités d'investissement :					
Acquisitions de biens amortissables	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Excédent de trésorerie (besoin)	(0,4)	(0,5)	0,0	0,0	(0,5)
<b>Solde</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>1,9</b>

Nota : Une « marge de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.



# COUP D'ŒIL SUR LES PORTEFEUILLES



- Notes:
1. L'honorable Ralph Goodale est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.
  2. La Commission canadienne du blé ne fait pas partie du portefeuille.
  3. Le Cabinet du secrétaire d'État est financé conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Industrie Canada.
  4. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, l'Agence canadienne du pari mutuel relève de la Direction générale des services intégrés.
  5. Le 1<sup>er</sup> avril 1997, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments a été intégrée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Frank Claydon Sous-ministre (613) 759-1101 claydonf@em.agr.ca	Michelle Comeau Sous-ministre déléguée	Elaine Lawson, Directrice générale Direction générale de l'examen des programmes (613) 759-6500 lawsone@em.agr.ca
<b>Personnes-ressources des directions générales</b>		Elizabeth Massey, Directrice exécutive Agence canadienne du pari mutuel (613) 946-1700 emassey@em.agr.ca
Denise Boudrias, Sous-ministre adjointe Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (613) 759-7561 boudriasd@em.agr.ca	Andrew Graham, Sous-ministre adjoint Direction générale des services intégrés (613) 759-6811 grahaman@em.agr.ca	Sharon McKay, Directrice générale Direction générale des ressources humaines (613) 759-1196 mckays@em.agr.ca
Douglas Hedley, Sous-ministre adjoint p.i. Direction générale des politiques (613) 759-7349 hedleyd@em.agr.ca		Brian Morrissey, Sous-ministre adjoint Direction générale de la recherche (613) 759-7777 morrisseyb@em.agr.ca
		George Shaw, Directeur général Direction générale des communications (613) 759-7964 shawg@em.agr.ca
		Bernie Sonntag, Directeur général Administration du rétablissement agricole des Prairies (306) 780-5081 pf10354@em.agr.ca

# INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

---

## COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

La Commission canadienne des grains (CCG) est le principal organisme fédéral à l'intérieur du système unique de gestion de la qualité des grains du Canada. Ce système livre des grains qui sont reconnus à l'échelle internationale pour leur fiabilité, leur uniformité, leur salubrité et leur qualité, ce qui accroît la compétitivité de l'industrie canadienne des grains.

Le mandat de la CCG est défini dans la *Loi sur les grains du Canada*; il consiste à fixer et à faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur. Pour s'acquitter de son mandat, le CCG a pris six engagements clés. On trouvera ci-après les résultats obtenus dans chacun de ces domaines au cours de l'exercice 1998-1999.

### Engagements et Réalisations Avril 1998 - mars 1999

#### Normes de qualité des grains

- Optimiser la valeur de notre travail lié à l'établissement et au maintien des normes de qualité et de salubrité des grains.
  - ✓ On a mis au point de nouvelles méthodes permettant de mesurer la qualité ultime de nouvelles variétés de blé, d'orge, d'oléagineux et d'autres cultures. Cela contribue à faire en sorte que la qualité des nouvelles variétés de grain réponde aux besoins en constante évolution des marchés.

#### Services d'assurance de la qualité et de la quantité des grains

- Adapter les activités et les services de manière à suivre l'évolution des besoins des clients et des technologies.
  - ✓ On a ouvert un nouveau bureau à Brandon, au Manitoba, afin de répondre à la demande croissante de services dans les Prairies.
  - ✓ Introduction d'un service national de règlement des différends en matière de pesée, de façon à répondre aux préoccupations de l'industrie.
  - ✓ Mise en oeuvre du programme de facilitation de l'accès au blé afin de favoriser la libéralisation du commerce nord-américain des grains tout en préservant la qualité du blé canadien.
  - ✓ De concert avec l'industrie, on a mis en place un cadre pour les nouveaux systèmes de préservation de l'identité. Une fois opérationnels, ceux-ci permettront au Canada de répondre à la demande de variétés particulières de grains, ce que ne peut faire à l'heure actuelle notre système d'assurance de la qualité
- Maintenir une concertation avec le secteur des grains pour la prestation de services d'assurance de la qualité.
  - ✓ On a coopéré avec la Commission canadienne du blé (CCB) afin de déterminer la faisabilité d'expédier le blé canadien vers les marchés outre-mer via les États-Unis.
  - ✓ On a coopéré avec les sociétés de silos\_élevateurs pour faire en sorte que leurs systèmes d'échantillonnage et de pesage des grains fonctionnent de façon efficiente et précise.

#### Soutien du marché

- Poursuivre les activités de soutien du marché qui renforcent la réputation du Canada sur les marchés mondiaux des grains.
  - ✓ De concert avec les expéditeurs de soja, on a élaboré un système de contrôle et de documentation pour renforcer la confiance des acheteurs dans la capacité du Canada de livrer du soja non génétiquement modifié.

- Améliorer et renforcer le service à la clientèle.
  - ✓ On a collaboré avec la CCB pour répondre à la demande de variétés particulières.

#### Communication

- Amener les producteurs et l'industrie à mieux connaître et comprendre les questions relatives à la qualité ultime des produits.
  - ✓ On a maintenu une ligne d'information sans frais.
  - ✓ On a amélioré la diffusion d'information sur la qualité et la salubrité des grains sur le site Web de la CCG.

#### Législation et réglementation

- Accroître la responsabilité du secteur en adaptant, avec son appui, nos activités de réglementation et en supprimant les dispositions désuètes.
  - ✓ On a modifié la *Loi sur les grains du Canada* afin d'établir un système distinct d'agrément et de sécurité pour les cultures spéciales, ce qui rendra l'agrément plus abordable pour les négociants et permettra la mise en place d'un programme d'assurance facultatif, financé par les producteurs.
  - ✓ On a abrogé la *Loi sur les marchés de grain à terme* afin de permettre à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba d'assumer le pouvoir réglementaire à l'égard des ventes des grains à terme. La Winnipeg Commodity Exchange pourra ainsi plus facilement offrir des contrats à terme sur d'autres marchandises que des grains.

#### Recherches sur les grains et technologie

- Demeurer à la fine pointe de la recherche sur les grains et de la technologie de l'information.
  - ✓ On a lancé des recherches concertées sur la mise au point de méthodes de mesure instrumentale objective rapide. Une fois au point, cette technologie sera transférée à l'industrie et elle permettra d'accroître l'efficacité et d'abaisser les coûts de la classification des grains, de leur séparation et de leur manutention, en plus de favoriser la diversification de leur utilisation finale.
  - ✓ On a favorisé l'intensification de la recherche sur l'identification des variétés, y compris éventuellement de nouvelles variétés génétiquement modifiées.

La CCG a récemment été ajoutée à la liste des organismes figurant à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ce qui rendait officielle son indépendance par rapport à AAC. La CCG a maintenant un crédit distinct dans le budget des dépenses et elle soumettra son propre rapport sur le rendement pour l'exercice 1999\_2000. On trouvera ci-après un diagramme des résultats clés que la CCG prévoit utiliser dans ses prochains rapports sur les plans et priorités et sur le rendement.

#### DIAGRAMME DES RÉSULTATS CLÉS

##### Fournir aux Canadiens : (répercussions à long terme)

- Un système d'assurance de la qualité des grains qui accroît les ventes de ces derniers au profit des producteurs.

##### Attesté par : (résultats à court et à moyen terme)

- Un système de classification et d'inspection qui répond aux besoins changeants des marchés des grains,
- des opérations transparentes et équitables sur les grains;
- la protection des droits des producteurs.

## CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

### Rapport au parlement sur le rendement

La mission du Conseil national des produits agricoles est : *de veiller à ce que le régime national de gestion de l'offre fonctionne dans le plus grand intérêt de tous les intervenants, ainsi que d'habiliter et d'appuyer les offices de promotion et de recherche.*

Voici la situation actuelle de nos engagements principaux, qui sont énoncés à la partie III du Budget des dépenses pour 1998-1999 :

#### Engagements et Réalisations Avril 1998 - mars 1999

1. Convoquer des ateliers et des conférences afin de discuter des principales façons d'aider l'industrie à atteindre pleinement son potentiel.
  - Le Conseil a convoqué l'atelier intitulé « Croissance de l'industrie dans la rentabilité », auquel ont participé plus de 100 intervenants des industries de la volaille et des oeufs, afin d'examiner les façons de rehausser la rentabilité et la compétitivité de l'industrie sur les marchés intérieur et d'exportation. Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient la clarification de l'environnement de la gestion de l'offre, l'élimination des coûts inutiles et l'expansion des marchés intérieur et international. Un rapport de suivi a été expédié à tous les participants, et le ministre a établi dans quels domaines le Conseil et l'industrie devaient prendre des mesures.
  - ✓
  - Le Conseil a assumé le rôle de chef de file dans l'organisation de la 3<sup>e</sup> Conférence annuelle sur les perspectives de la viande de volaille en novembre 1998. Quelque 150 participants ont discuté de la stratégie fédérale d'investissement dans le secteur agroalimentaire, plus particulièrement de la nature et des conséquences des risques pour l'environnement et la santé publique, ainsi que des tendances économiques actuelles au pays et dans le monde.
  - ✓
2. Travailler avec les offices pour les aider à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles.
  - Le Conseil continue à aider l'industrie à croître dans la rentabilité et à réaliser son potentiel sur les marchés d'exportation. Le Conseil a publié un Guide d'analyse comparative et aidé l'industrie à entreprendre des études en la matière. Le Conseil s'est joint à Équipe Canada Inc. et collaboré avec l'industrie à rehausser la sensibilisation à l'exportation et à la mise au point de stratégies d'expansion des marchés. Il a établi les plans d'une mission d'exportation de viande de volaille en Asie.
  - ✓
3. Travailler avec les régies agricoles provinciales à l'élaboration de lignes directrices sur le coût de production.
  - Le Conseil a fait partie du comité directeur mixte mis sur pied par l'Association nationale des régies agroalimentaires pour revoir les lignes directrices sur le coût de production, que le Conseil a officiellement entériné en octobre 1998.
  - ✓
4. Élargir le rôle du Conseil en matière d'animation et de facilitation.
  - Les membres du Conseil ont entrepris des sessions de formation en utilisation d'autres méthodes de résolution des différends. Le Conseil a aussi diffusé un document de position à l'industrie relativement à ces méthodes. Le document avait pour but de solliciter la rétroaction en vue de fournir au Conseil un instrument plus souple que le processus actuel pour aider les industries à résoudre leurs différends.
  - ✓
  - Le Conseil a facilité le processus de renouvellement des accords fédéraux-provinciaux dans les secteurs de la volaille et des oeufs, comme l'ont demandé les ministres.
  - ✓
  - Le Conseil a collaboré avec l'Office canadien de commercialisation des oeufs et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à faciliter l'adhésion des T.N.-O. au plan de commercialisation des oeufs.
  - ✓
  - Le Conseil a tenu une audience pour résoudre la plainte déposée par les signataires de la Saskatchewan contre les Producteurs de poulet du Canada concernant le plan de commercialisation du poulet. Grâce aux recommandations faites par le Conseil, les parties ont été en mesure de résoudre leurs différends.
  - ✓

## AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

### Rapport au parlement sur le rendement

L'Agence canadienne du pari mutuel a pour mandat de protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en contrôlant constamment l'intégrité du pari mutuel au Canada et, ce faisant, en favorisant la viabilité du secteur des courses de chevaux. Les deux domaines de résultats clés de l'Agence sont **Innovation et Fondation**, ainsi que **Services intégrés**

#### Engagements et Réalisations Avril 1998 - mars 1999

---

##### Innovation and Fondation:

- Réviser les dispositions réglementaires sur les paris spéciaux.
  - ✓ De nouvelles dispositions sur le triplé gagnant ont été promulguées (1998-1999).
- Élaborer de nouvelles dispositions réglementaires relatives au pari sur compte.
  - ✓ De nouvelles dispositions sur le pari sur compte à l'hippodrome ont été promulguées (1998-1999).
- Mettre en branle un examen complet de la réglementation.
  - ✓ On a commencé les consultations sur de nouvelles modifications à apporter au Règlement, y compris en ce qui touche le contrôle des drogues, l'annulation de paris, les nouveaux paris, etc. (1999-2000).

##### De 1999 à 2001 :

- Terminer l'examen de la réglementation et de la législation.
  - ✓ On a commencé les consultations sur de nouvelles modifications à apporter au Règlement, y compris en ce qui touche le contrôle des drogues, l'annulation de paris, les nouveaux paris, etc. (1999-2000).
- Vérifier et approuver de nouveaux systèmes de pari mutuel et de nouvelles techniques de surveillance.
  - On a vérifié et approuvé la version 5.14 du Protocole de communication inter-totalisateurs de deux des
  - ✓ trois fournisseurs canadiens de systèmes de pari mutuel. Le troisième système devrait être approuvé d'ici juin 1999. Ce protocole permettra une participation globale aux poules de pari.
- Adjuger un nouveau contrat pour le contrôle des drogues.
  - ✓ On a négocié des contrats d'un an (1998-1999).
- Terminer la révision du Manuel des politiques et des procédures à l'usage de l'ACPM.
  - ✓ Les versions révisées du manuel ont été publiées (1998-1999).
- De 1999 à 2001, envisager de nouer des partenariats avec les provinces et le secteur dans le cadre des programmes de contrôle des drogues et des autres activités de surveillance.
  - ✓ Les consultations se poursuivent et des propositions ont été formulées pour l'étude de questions telles que le contrôle des agents alcanisants dans les courses de chevaux (1999-2000).
- Mise au point d'une technologie entièrement automatisée d'audit et de surveillance, de concert avec les fournisseurs de l'industrie.
  - ✓ Des rencontres initiales ont eu lieu (1999-2000).

##### Services intégrés

- Évaluer le processus visant à assurer le respect de la norme ISO
  - ✓ La phase d'évaluation a commencé (1999-2000).
- Regrouper les bureaux régionaux de l'Ontario.
  - ✓ Les agents de la province ont été regroupés (1998-1999).
- Centraliser la perception et la comptabilisation de la taxe sur le pari mutuel.
  - ✓ On a amorcé la phase finale du processus visant à centraliser au siège de l'Agence la comptabilité de la taxe (1999-2000).

##### De 1999 à 2001 :

- Améliorer la page Web de l'ACPM, qui fournit au public le nom de personnes\_ressources, de l'information sur le Règlement et un accès aux publications.
  - ✓ En direct à l'adresse : [www.cpma-acpm.gc.ca](http://www.cpma-acpm.gc.ca)
- Évaluer d'autres possibilités de regroupement des opérations régionales.
  - ✓ On dresse en ce moment des plans stratégiques tout en tenant compte de la dimension dotation en personnel.
- Tenue d'une réunion avec le secteur ou d'un atelier chaque année, en février, pour aider l'ACPM à dresser ses plans stratégiques.
  - ✓ Des consultations ont été amorcées sur la faisabilité et l'acceptabilité de telles rencontres avec l'industrie parrainées par l'ACPM.

## RAPPORTS CONSOLIDÉS

### STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : FAITS SAILLANTS DES PROGRÈS D'AAC

Bien que l'on vienne à peine de terminer la première année complète du plan d'action triennal du Ministère, le concept de développement durable a exercé sur ce dernier une incidence qui va au-delà des engagements qu'il a pris dans le cadre de la SDD. Au cours de l'exercice 1998\_1999, le Ministère a eu à relever deux nouveaux défis de taille dans le domaine du développement durable. Il s'est associé avec le secteur du porc et les provinces pour élaborer, à l'échelle nationale, une stratégie de gestion de l'environnement pour l'industrie porcine. En outre, il a créé la table de concertation sur le changement climatique en agriculture et en agroalimentaire, dont le mandat consiste à élaborer une stratégie sectorielle qui sera intégrée à la stratégie nationale du Canada visant à respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

AAC a mis en place un processus visant à assurer la mise en oeuvre de sa SDD. Les quatre orientations stratégiques de cette dernière sont intégrées aux secteurs d'activité du Ministère. Par exemple, l'orientation stratégique « Innover et trouver des solutions » reflète assez fidèlement le secteur d'activité « Innovations pour un avenir durable ». Cette intégration favorise l'établissement de rapports réguliers et uniformes sur les réalisations, avec participation de la haute direction. En outre, on a mis au point un mécanisme de contrôle pour tous les engagements de la SDD, ce qui nous aide à suivre la situation et les progrès de chacun d'entre eux. Le tableau suivant donne un aperçu des réalisations d'AAC au cours du dernier exercice en regard des engagements de sa Stratégie de développement durable.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/ OBJECTIF DE LA SDD	PROGRÈS À CE JOUR/MESURE CORRECTIVE
<p><b>1. Améliorer la compréhension</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Canaliser et améliorer les ressources d'analyse du Ministère et fournir une information appropriée et courante afin de favoriser une meilleure intégration des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions sectoriel et ministériel.</li></ul>	<p>La Stratégie de gestion de l'environnement a favorisé la coordination entre le fédéral, les provinces et l'industrie, assurant une approche intégrée de la recherche de solutions aux problèmes environnementaux de l'industrie porcine. Un comité multipartite a été mis sur pied pour définir les priorités nationales en matière de recherche et de développement technologique, compte tenu des défis environnementaux de notre industrie du porc en pleine expansion. De nouvelles initiatives ont été financées conjointement par AAC et l'industrie, notamment dans des domaines comme la réduction des odeurs, la communication avec le public, les plans de gestion du purin et les bonnes pratiques de gestion, pour n'en citer que quelques-uns.</p> <p>Soucieux de mieux comprendre l'état des sols, de l'air et de l'eau, et d'aider à l'établissement de plans de gestion agricole durable, le Ministère a mis au point 17 indicateurs agro-environnementaux. Ils ont permis de mettre en lumière les grandes tendances agro-environnementales au Canada. Après examen par les pairs et publication, ces indicateurs deviendront un outil important que le Ministère et l'industrie pourront utiliser pour effectuer des analyses environnementales et orienter leurs actions.</p> <p><i>Cibles</i> : Publier le rapport sur les indicateurs agro-environnementaux d'ici l'automne 1999.</p>

## 1. Améliorer la compréhension

- Intégrer les objectifs de protection de l'environnement dans les politiques, la législation et les programmes du Ministère.

## 2. Favoriser la gérance de l'environnement et des ressources

- Mettre au point des mécanismes qui encouragent l'adoption, par le secteur agricole et agroalimentaire, de pratiques qui favorisent les utilisations multiples et la gérance des ressources naturelles.

On a produit la série de vidéos « *Une planète à découvrir* » pour le canal Découverte et l'Internet, et on en a fait la promotion. On y exploite le thème de la durabilité en abordant des sujets tels que le changement climatique, la santé, les produits toxiques dans l'air et dans l'eau, la biodiversité et l'engagement du citoyen. Le matériel sur l'Internet forme l'assise de la « cablo\_éducation », un outil d'enseignement qui utilise des vidéos et les plans de leçon pour rejoindre les élèves de 12 à 16 ans à l'école.

Le Ministère a tenu des ateliers en vue d'élaborer un guide de l'analyse environnementale des politiques et programmes agricoles. Un rapport a ensuite été publié.

**Cibles :** Le Ministère organisera des ateliers à l'intention de ses employés pour leur apprendre à effectuer des analyses environnementales des politiques et programmes agricoles.

Le Programme national de conservation du sol et de l'eau (PNCSE) a été le principal outil conçu pour aider le secteur agricole et agroalimentaire à s'attaquer aux questions prioritaires de la durabilité de l'environnement. Le Programme a mobilisé l'appui du secteur. Parmi les projets qui ont été financés, mentionnons un examen des préoccupations environnementales, économiques et sociales liées à la production, au stockage et à l'application du fumier de bétail, ainsi que des recherches sur l'amélioration des systèmes de lutte biologique contre les ravageurs dans l'industrie des tomates de serre en Colombie-Britannique. Ce programme, qui était tenu en très haute estime par l'industrie, s'est terminé à la fin de cet exercice.

Le Ministère a enregistré des progrès dans l'élaboration d'une stratégie nationale intégrant les politiques, les programmes, la recherche et les transferts de technologie nécessaires pour que le secteur agroalimentaire contribue à l'atteinte des objectifs nationaux du Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto. À terme, cette stratégie débouchera sur des mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre (GES) et faciliteront l'adaptation au changement climatique. En vertu du processus établi par le Secrétariat national sur les changements climatiques, AAC a créé la table de concertation du secteur agricole et agroalimentaire sur les changements climatiques, qui est chargée d'examiner des questions telles que la modélisation, l'échange de droits d'émission et la recherche.

- Intégrer les approches respectueuses de l'environnement dans la gestion des opérations matérielles du Ministère.

Grâce aux efforts concertés du secteur agricole et agroalimentaire et du Ministère, le Canada a réduit d'environ 38 p. 100 depuis 1991 son utilisation du bromométhane. Un groupe de travail État\_industrie présidé par AAC a publié à ce sujet trois rapports mettant l'accent sur des alternatives à cette substance appauvrissant la couche d'ozone.

**Cibles :** Obtenir une réduction de 50 p. 100 de l'emploi du bromométhane d'ici 2001

Publier deux rapports sur les produits et technologies de rechange.

Des installations de pointe de Ressources phylogénétiques du Canada ont ouvert leurs portes en août 1998; elles offrent des conditions d'entreposage contrôlé pour la conservation des ressources phylogénétiques. On a acquis du nouveau matériel génétique pour combler des lacunes dans la collection, et inclus dans cette dernière des plantes indigènes de toutes les régions du pays.

On a coopéré avec des partenaires américains à la mise sur pied d'une version améliorée du Système intégré d'information taxonomique, qui représente à la fois une base de données internationale et un dictionnaire taxonomique.

Un partenariat a vu le jour entre le Musée canadien de la Nature, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada en vue du lancement d'une « initiative canadienne nationale d'information sur la biodiversité », de façon à accroître notre capacité d'accéder électroniquement à une information digne de foi sur la biodiversité, laquelle est répartie entre les principales collections de ressources biologiques au Canada.

Dans les Prairies, quelque 87 pâturages collectifs de l'ARAP protègent de la culture 920 000 ha de terres érodables. Environ 3 700 clients se prévalent des services de pâturage et de reproduction. Selon les premières estimations, les pâturages accueilleront 123 000 bovins et 2 700 chevaux. À l'heure actuelle, on a terminé l'évaluation des conditions de paissance et des plans de gestion pour 50 des 87 pâturages collectifs.

**Cibles :** D'ici 2004, on mènera à terme les évaluations des conditions de paissance et des plans de gestion de tous les pâturages collectifs de l'ARAP.



### 3. Innover et trouver des solutions

- Par la recherche et le développement, accroître la disponibilité, pour le secteur, de systèmes et de technologies commercialement viables qui permettent de pallier les effets, sur l'environnement, des activités agricoles menées à la ferme et à l'extérieur.

L'ARAP coopère à plusieurs projets d'aménagement des terres avec Canards Illimités, le Service canadien de la faune et la Saskatchewan Wetland Conservation Corporation. Ces projets amélioreront l'habitat de la faune tout en maintenant les productions animales.

L'ARAP participe aux travaux de l'équipe de planification chargée de préparer la reconstitution des populations d'« espèces à risque » dans les Prairies. L'accent est mis à l'heure actuelle sur trois espèces, soit le renard véloce, la gélinotte des armoises et la chouette des terriers.

Le Groupe de travail sur les Systèmes de gestion de l'environnement (SGE) du Ministère a choisi un système d'information pour la gestion des opérations matérielles d'AAC.

Les gestionnaires des collectivités rurales ont établi leurs programmes d'action environnementale locale.

*Cibles*: Acquisition du Système d'information sur la gestion de l'environnement au cours du prochain exercice.

On a procédé à une évaluation à l'échelle de la ferme d'un nouveau système de gestion qui ajoute de la valeur au lisier de porc utilisé comme engrais en accroissant les quantités d'azote et de phosphore facilement assimilables par les végétaux

Une analyse du sol et la formulation de recommandations relatives aux applications d'azote (engrais et fumier) ont permis de réduire la pollution de l'aquifère d'Abbotsford\_Sumas par les nitrates.

La « Stratégie de recherche sur le lisier de porc au Canada », élaborée par la Direction générale de la recherche, s'attaque à la question de la qualité de l'eau. Parmi les projets s'inscrivant dans cette stratégie, mentionnons une meilleure définition des conditions optimales d'implantation des nouvelles installations de production intensive, et la prestation d'outils aux producteurs pour évaluer les teneurs en azote et en phosphore des sols avant d'y appliquer du lisier, de façon à limiter le lessivage possible des éléments nutritifs dans les cours d'eau.

On a découvert que le NBPT, un inhibiteur de l'uréase, réduisait les pertes d'ammoniac dans les applications superficielles de solutions d'urée et d'urée\_nitrate d'ammonium. Résultat : une efficacité accrue de l'azote et une augmentation des rendements et de la teneur protéique. L'ajout de NBPT au rang de semence a entraîné une meilleure levée de l'orge, et des rendements supérieurs dans des conditions de culture sans labour.

Les recherches sur les techniques de l'agriculture de précision continuent de déterminer les montants optimaux d'éléments nutritifs à appliquer. Ce travail est mené de concert avec le Centre canadien de télédétection, les universités et des associations régionales d'agriculteurs de la Saskatchewan.

Un projet mené de concert avec l'industrie a débouché sur la mise au point d'un procédé qui améliore la conservation des légumes fermentés sans pasteurisation ni agent de conservation. Il mise sur la fermentation lactique et donne des produits alimentaires uniques au monde.

« *La santé de notre air* » a été publié à titre de bulletin du Ministère et diffusé sur l'Internet. Ce rapport examine les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture canadienne et dresse la liste des méthodes possibles permettant de les réduire.

Le Projet de séquestration du carbone des sols des Prairies a établi que les systèmes de travail de conservation du sol permettent de séquestrer de 0,2 à 0,4 t/ha de carbone chaque année, et ce, pendant de nombreuses années. L'efficacité de cette séquestration du carbone est tributaire du régime d'humidité du sol, d'une fertilisation adéquate et d'une bonne rotation des cultures. Le modèle CENTURY a prédit la variation de la teneur en carbone à moins de 10 p. 100 près des valeurs mesurées.

**Cibles :** La mise au point de technologies visant à utiliser les acides organiques pour lutter contre les pathogènes dans les produits de légumes se poursuivra.

- Délimiter les zones qui présentent le plus de risques sur le plan de l'environnement.

#### 4. Saisir les possibilités commerciales

- Mieux sensibiliser le secteur aux possibilités et aux contraintes de la commercialisation et des échanges extérieurs respectueux de l'environnement et favoriser les interventions proactives.

On a mis au point un prototype de systèmes d'information régionale sur l'environnement afin de faciliter l'évaluation de l'impact environnemental des pratiques de développement rural durable dans l'Est de l'Ontario, de concert avec le gouvernement provincial, les municipalités et les associations d'agriculteurs.

Le projet de Paysages agricoles des Prairies (PAP) a été lancé pour étudier la situation des ressources pédologiques, les systèmes de pratiques agricoles et leur impact potentiel sur la croissance du secteur agricole et agroalimentaire de l'Ouest du Canada.

Les centres techniques de l'ARAP ont concentré leurs efforts sur la définition des conditions agronomiques et pratiques de production de nouvelles cultures telles que l'argousier, les pommes de terre de semence, le chanvre, les melons et une foule d'autres espèces offrant des possibilités de diversification. Le Centre de brise-vent travaille en ce moment à l'amélioration du cerisier de Virginie. Il s'agit de créer des variétés supérieures pour l'aménagement de brise-vent et d'obtenir des cultivars se prêtant à une production commerciale.

# Rapports législatifs annuels

## Rapport annuel de la *Loi sur la protection du revenu agricole*

### Programme d'assurance-récolte

L'assurance-récolte est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu agricole en réduisant au minimum les effets économiques des pertes de récolte causées par des sinistres naturels comme la sécheresse, la gelée, la grêle, les inondations, le vent, l'incendie, les pluies diluviennes, la chaleur, la neige, les maladies imprévisibles, des infestations d'insectes et les dégâts causés par la faune. Même si l'assurance relève des provinces et que celles-ci sont chargées de l'élaboration et de la prestation du programme, le fédéral contribue de façon importante à son financement de façon à assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à coût abordable. Les contributions fédérales, qui ont totalisé 227 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1998-1999, ont été versées à des programmes provinciaux d'assurance-récolte. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA)*.

Ce programme volontaire est accessible aux agriculteurs de toutes les provinces pour presque toutes les cultures commerciales. Les cultures assurées et les caractéristiques du programme varient d'une province à l'autre selon leur acceptabilité agronomique et leur importance dans la province. Toutefois, tous les agriculteurs jouissent d'un niveau de production garanti de chaque culture assurée en fonction de leurs antécédents de production. Si la production baisse au-deçà du niveau garanti par suite d'un risque couvert, l'agriculteur est admissible à une indemnité. On trouvera au tableau ci-après les données de l'assurance-récolte de 1998-1999 par province.

---

#### Contributions fédérales totales au programme d'assurance-récolte pour l'exercice 1998-1999 (en milliers de dollars)

---

	Contribution fédérale aux primes d'assurance-récolte	Contribution fédérale aux coûts d'administration provinciaux	Contributions fédérales totales
Terre-Neuve	62	5	67
Île-du-Prince-Édouard	371	191	562
Nouvelles-Écosse	164	303	467
Nouvelles-Brunswick	1 368	622	1 990
Québec <sup>1</sup>	10 936	7 378	18 314
Ontario	20 204	7 023	27 227
Manitoba <sup>1</sup>	38 378	3 391	41 769
Saskatchewan	58 203	12 905	71 108
Alberta <sup>1</sup>	42 660	11 013	53 673
Colombie-Britannique	8 976	2 727	11 703
<b>Total</b>	<b>181 322</b>	<b>45 558</b>	<b>226 880</b>

---

<sup>1</sup> Les primes d'assurance-récolte et les coûts d'administration comprennent l'indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine.

Source : Rapport sur les contributions fédérales de l'assurance-récolte (PASS/IDIS CI-8) en date du 8 juillet 1999.

## Programme d'assurance-récolte par campagne agricole

	N <sup>bre</sup> de producteurs	Superficies assurées	Couverture (en milliers de \$)	Primes totales (en milliers de \$)	Indemnités totales (en milliers de \$)	Ratio annuel des pertes	Ratio des indemnités cumulatives aux recettes cumulatives
<b>Terre-Neuve</b>							
1995-96	35	346	302	38	33	0,89	1,29
1996-97	34	328	302	38	42	1,09	1,28
1997-98	30	298	526	69	105	1,51	1,30
<b>1998-99</b>	<b>35</b>	<b>578</b>	<b>967</b>	<b>114</b>	<b>125</b>	<b>1,10</b>	<b>1,27</b>
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>							
1995-96	547	108 646	32 946	2 808	1 598	0,57	0,90
1996-97	146	25 518	21 016	2 039	1 948	0,96	0,90
1997-98	151	26 920	23 970	2 172	823	0,38	0,87
<b>1998-99</b>	<b>175</b>	<b>37 679</b>	<b>25 099</b>	<b>1 486</b>	<b>1 707</b>	<b>1,15</b>	<b>0,88</b>
<b>Nouvelle-Écosse</b>							
1995-96	540	29 346	11 319	546	327	0,60	0,72
1996-97	520	25 391	11 185	580	464	0,80	0,71
1997-98	513	25 356	11 810	585	766	1,31	0,73
<b>1998-99</b>	<b>515</b>	<b>27 092</b>	<b>13 599</b>	<b>647</b>	<b>934</b>	<b>1,44</b>	<b>0,76</b>
<b>Nouveau-Brunswick</b>							
1995-96	450	71 104	38 035	7 231	7 109	0,98	1,30
1996-97	246	34 059	26 618	4 225	3 398	0,80	1,26
1997-98	205	31 770	23 862	3 591	1 467	0,41	1,21
<b>1998-99</b>	<b>407</b>	<b>87 501</b>	<b>36 811</b>	<b>3 533</b>	<b>1 100</b>	<b>0,31</b>	<b>1,15</b>
<b>Québec</b>							
1995-96	11 706	1 907 998	439 523	35 342	19 876	0,56	0,94
1996-97	11 906	1 993 924	508 601	37 523	26 738	0,71	0,92
1997-98	12 019	2 047 283	523 343	39 627	42 756	1,08	0,92
<b>1998-99</b>	<b>12 085</b>	<b>2 824 745</b>	<b>543 505</b>	<b>41 797</b>	<b>14 803</b>	<b>0,35</b>	<b>0,89</b>
<b>Ontario</b>							
1995-96	18 292	3 108,814	930 909	70 712	19 141	0,27	0,80
1996-97	18 300	3 177 481	1 155 920	64 095	78 155	1,22	0,82
1997-98	17 411	3 296 698	1 085 251	72 811	39 999	0,55	0,80
<b>1998-99</b>	<b>17 610</b>	<b>3 483 649</b>	<b>1 110 834</b>	<b>80 884</b>	<b>34 549</b>	<b>0,43</b>	<b>0,77</b>
<b>Manitoba</b>							
1995-96	13 633	5 644 011	488 329	53 916	22 309	0,41	1,01
1996-97	14 609	8 070 185	755 346	82 465	11 265	0,14	0,94
1997-98	14 576	8 283 500	900 606	97 414	32 791	0,34	0,88
<b>1998-99</b>	<b>13 886</b>	<b>8 323 364</b>	<b>884 097</b>	<b>93 650</b>	<b>35 000</b>	<b>0,37</b>	<b>0,83</b>
<b>Saskatchewan</b>							
1995-96	41 490	19 331 609	1 361 921	185 756	157 186	0,85	1,13
1996-97	38 100	18 936 911	1 627 810	212 371	64 603	0,30	1,08
1997-98	36 031	20 329 999	1 582 382	185 565	85 973	0,46	1,04
<b>1998-99</b>	<b>36 115</b>	<b>21 830 561</b>	<b>1 628 051</b>	<b>194 996</b>	<b>92 361</b>	<b>0,47</b>	<b>1,01</b>
<b>Alberta</b>							
1995-96	23 000	9 394 919	691 696	114 912	56 154	0,49	0,93
1996-97	16 367	8 444 424	802 781	122 315	55 647	0,45	0,89
1997-98	17 187	9 503 386	914 344	142 580	71 677	0,50	0,87
<b>1998-99</b>	<b>18 012</b>	<b>12 209 172</b>	<b>1 017 464</b>	<b>155 668</b>	<b>101 430</b>	<b>0,65</b>	<b>0,85</b>
<b>Colombie-Britannique</b>							
1995-96	2 000	104 461	75 585	7 813	1 973	0,25	1,01
1996-97	1 245	94 270	82 916	7 702	5 200	0,68	1,01
1997-98	1 673	250 627	146 148	7 797	17 093	2,19	1,07
<b>1998-99</b>	<b>1 953</b>	<b>341 466</b>	<b>185 642</b>	<b>11 424</b>	<b>1 715</b>	<b>0,15</b>	<b>1,01</b>
<b>Canada</b>							
1995-96	111 693	39 701 254	4 070 565	479 074	285 706	0,60	1,01
1996-97	101 473	40 802 491	4 992 495	533 353	247 460	0,46	0,97
1997-98	99 796	43 795 837	5 212 242	552 211	293 450	0,53	0,94
<b>1998-99</b>	<b>100 793</b>	<b>49 165 807</b>	<b>5 446 069</b>	<b>584 199</b>	<b>283 724</b>	<b>0,49</b>	<b>0,91</b>

Source : Sommaire de la participation à l'assurance-récolte - Canada (PASS/IDIS CI-3), en date du 9 juillet 1999.

Nota : Les chiffres sont assujettis à un examen final des états financiers provinciaux vérifiés.

## Programme fédéral de réassurance-récolte

Les dispositions de réassurance prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA)* offrent aux provinces le moyen de partager avec le fédéral les lourdes pertes que peut occasionner un programme d'assurance-récolte. Les dispositions fédérales de réassurance ont été offertes aux provinces en 1965.

### Fonctionnement

- Une partie des primes annuelles d'assurance-récolte d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Ces primes varient selon le risque de paiement pour chaque province.
- Un paiement du compte fédéral de réassurance à une province intervient lorsque les paiements d'indemnité d'assurance-récolte aux producteurs dépassent les réserves de primes accumulées de la province et une franchise de 2,5 p. 100 de la responsabilité financière à l'égard de l'assurance-récolte de la province (couverture).
- Toute indemnité restante est ensuite partagée avec les provinces au prorata de 75/25 p. 100, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds en souffrance du Trésor fédéral sont remboursées à l'aide des primes de réassurance futures.

En 1998-1999, quatre provinces (Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Nouveau-Brunswick), avaient conclu une entente de réassurance avec le fédéral. Le tableau ci-dessous montre qu'un total de 24,5 millions de dollars en primes de réassurance a été perçu, et qu'aucun paiement n'a été effectué grâce à des conditions de récolte généralement favorables en 1998-1999. Outre les primes annuelles, la province du Nouveau-Brunswick a utilisé 642 000 \$ de l'enveloppement fédérale de protection du revenu pour éponger une partie du déficit existant du compte de réassurance fédéral. Le solde du compte de réassurance à la fin de 1998-1999 affichait un excédent d'environ 26,2 millions de dollars.

**Caisse de réassurance-récolte par exercice financier (en milliers de \$)**

	CHIFFRES RÉELS 1995-96	CHIFFRES ÉELS 1996-97	CHIFFRES ÉELS 1997-98	CHIFFRES ÉELS 1998-99
<b>Nouvelle-Écosse</b> <sup>1</sup>				
Solde d'ouverture	710	730	752	752
Recettes	20	22	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Solde de clôture	730	752	752	752
<b>New Brunswick</b>				
Solde d'ouverture	(7 815)	(7 869)	(7 239)	(4 396)
Recettes	1 150	630	838	507
Dépenses <sup>2</sup>	(1 204)	-	2,005	765
Solde de clôture	(7 869)	(7 239)	(4 396)	(3 124)
<b>Ontario</b> <sup>3</sup>				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de clôture	9	9	9	9
<b>Manitoba</b>				
Solde d'ouverture	(36 729)	(28 560)	(15 208)	(7 399)
Recettes	8 169	13 352	7 809	4 473
Dépenses	-	-	-	-
Solde de clôture	(28 560)	(15 208)	(7 399)	(2 926)
<b>Saskatchewan</b>				
Solde d'ouverture	(324 542)	(290 876)	(258 032)	(64 493)
Recettes	31 196	30 725	31 539	18 783
Dépenses	2 470	2,119	162 000	-
Solde de clôture	(290 876)	(258 032)	(64 493)	(45 710)
<b>Alberta</b>				
Solde d'ouverture	25 412	41 587	58 060	76 499
Recettes	16 175	16 473	18 439	723
Dépenses	-	-	-	-
Solde de clôture	41 587	58 060	76 499	77 222
<b>Canada</b>				
Solde d'ouverture	(342 955)	(284 979)	(221 658)	972
Recettes	56 710	61 202	58 625	24 486
Dépenses	1 266	2 119	164 005	765
Solde de clôture	(284 979)	(221 658)	972	26 223

1. La Nouvelle-Écosse a cessé sa participation au programme à la fin de l'exercice 1996-1997 à cause de l'excédent important de sa caisse d'assurance-récolte provinciale.

2. Le Nouveau-Brunswick a utilisé une partie de son enveloppe fédérale de protection du revenu en 1998-1999 pour réduire son déficit de réassurance.

3. L'Ontario a quitté le programme au cours de l'exercice financier 1968-1969.

## Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants. Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 1997 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 1997). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 1997, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 1997, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta;
- les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;
- l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;
- les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1995, 1996 et 1997. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g)

### Compte de stabilisation du revenu net - État des actifs nets des participants au programme (dollars)

ACTIFS	31 mars 1997	31 mars 1998 <sup>1</sup>	31 mars 1999 (non vérifié)
<b>Comptant</b>			
<b>Comptant dans les comptes des participants (a) + (c) - (g)</b>			
Fonds 1			
Trésor	210 755 946	3 082 168	2 781 917
Établissements financiers	751 499 288	1 210 672 864	1 409 962 806
	962 255 234	1 213 755 032	1 412 744 723
Fonds 2 (b),(d),(e),(f) - (g)	973 667 362	1 242 484 701	1 416 647 828
	1 935 922 596	2 456 239 733	2 829 392 551
<b>Comptes débiteurs</b>			
Participants	3 071 483	1 251 520	1 969 198
Établissements financiers - intérêt sur les comptes participants	4 127 303	8 975 360	10 903 358
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt Fédéral	31 116 467	5 576 964	2 874 235
Provinces	5 144 570	3 997 118	1 716 974
	43 459 823	19 800 962	17 463 765
<b>Actifs totaux</b>	1 979 382 419	2 476 040 695	2 846 856 316
<b>PASSIF</b>			
Retraits des participants payables	29 108 690	24 327 768	27 255 364
<b>Actifs nets des participants au programme</b>	1 950 273 729	2 451 712 927	2 819 600 952

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 1998 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 1999 (année de stabilisation 1997).

**Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) —  
État des variations des actifs nets des participants au programme (dollars).**

	<b>Année(s) de stabilisation (note 2)</b>		
	<b>1995</b>	<b>1996<sup>1</sup></b>	<b>1997 (non vérifié)</b>
<b>Dépôt des participants</b>			
Donnant droit à la contribution de contrepartie <b>(a)</b>	364 358 700	313 153 992	346 077 542
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie <b>(c)</b>	39 570 049	27 962 085	17 156 923
Part des coûts d'administration	638 348	66 674	1 317
	<hr/> 404 567 097	<hr/> 341 182 751	<hr/> 363 235 782
<b>Contributions de contrepartie gouvernementales (b)</b>			
De base :			
Fédérales	176 487 064	202 477 369	223 674 971
Provinciales	88 396 726	74 001 655	82 580 333
Bonifiées			
Fédérales	56 134 480	18 248 399	18 348 103
Provinciales	43 340 430	18 426 569	20 014 019
	<hr/> 364 358 700	<hr/> 313 153 992	<hr/> 344 617 426
<b>Autres contributions gouvernements (b)</b>			
Fédérales	78 219 108	40 038	42 075
Provinciales	1 468 691	40 038	42 075
	<hr/> 79 687 799	<hr/> 80 076	<hr/> 84 150
<b>Intérêt</b>			
Intérêt ordinaire			
Trésor <b>(e)</b>	36 913 186	35 670 045	56 714 974
Établissements financiers <b>(e)</b>	19 824 435	38 905 311	55 233 996
Majoration d'intérêt <b>(f)</b>			
Fédérales	11 427 816	18 257 486	22 089 006
Provinciales	10 005 182	12 116 731	14 775 786
	<hr/> 78 170 619	<hr/> 104 949 573	<hr/> 148 813 762
<b>Augmentation des actifs nets</b>			
	<hr/> 926 784 215	<hr/> 759 366 392	<hr/> 856 751 120
<b>Retraits des participants (g)</b>			
Fonds 1	70 056 922	92 663 631	167 735 157
Fonds 2	118 451 424	157 011 980	312 940 643
	<hr/> 188 508 346	<hr/> 249 675 611	<hr/> 480 675 800
Part des coûts d'administration <b>(g)</b>	7 643 840	8 251 583	8 187 295
<b>Baisse des actifs net</b>			
	<hr/> 196 152 186	<hr/> 257 927 194	<hr/> 488 863 095
<b>Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation</b>			
	<hr/> 730 632,029	<hr/> 501 439 198	<hr/> 367 888 025
<b>Actifs nets - Début de l'année de stabilisation</b>			
	<hr/> 1 219 641 700	<hr/> 1 950 273 729	<hr/> 2 451 712 927
<b>Actifs nets - Fin de l'année de stabilisation</b>			
	<hr/> <hr/> 1 950 273 729	<hr/> <hr/> 2 451 712 927	<hr/> <hr/> 2 819 600 952

1. Les chiffres comparatifs de 1996 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 1999 (année de stabilisation 1997).
2. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.



## Programmes complémentaires particuliers aux provinces

Les programmes complémentaires ont vu le jour parce que le fédéral et les provinces ont convenu de la nécessité de faciliter la transition d'une dépendance des agriculteurs à l'égard des gouvernements pour compenser leurs risques vers une situation où ils sont de plus en plus responsables de leur propre bien-être économique. Les programmes complémentaires particuliers aux provinces se divisent en quatre grandes catégories.

PROVINCE	NOM DE PROGRAMME	Financement fédéral en 1997-1998 (en milliers de \$)	Financement fédéral en 1997-1998 (en milliers de \$)
<b>1. Programmes de recherche et de développement sectoriels</b> - représentent des programmes destinés à améliorer la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur par la recherche, le développement, la formation, la promotion, etc.			
Colombie-Britannique	Fonds d'investissement en agriculture (développement)	7 267	7 267
	Lâcher d'insectes stériles	2 000	-
	Développement de l'agriculture de la rivière de la Paix	-	142
Alberta	Fonds de développement	1 403	2 155
Manitoba	Recherche et Développement	1 000	50
Ontario	Programmes de Développement	3 000	3 000
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	74	69
	Technologie 2000	663	494
	Recherche et développement sur les grains et les plantes fourragères	15	-
	Promotion et sensibilisation	-	81
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	1 256	1 749
<b>2. Programmes d'aide en cas de catastrophe basés sur l'ensemble de l'exploitation agricole</b> - il ne s'agit pas de programmes d'aide dans le cadre du CSRN; ces programmes se fondent sur les marges brutes de chaque exploitation agricole.			
Alberta	Programme du soutien du revenu en cas de calamité	37 100	-
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'assurance en cas de catastrophe agricole	682	815
<b>3. Programmes de transition à l'ensemble de l'exploitation</b> - ces programmes visent à aider le secteur à réaliser une transition harmonieuse vers le système de protection du revenu agricole fondé sur l'ensemble de l'exploitation.			
Ontario	Programme du revenu de marché	10 000	10 000
<b>4. Autres</b>			
Alberta	Réduction de la valeur de l'actif pour les fourrages	13 000	-
Saskatchewan	Indemnisation pour les dégâts causés par le gros gibier	2 193	5 870
	Développement des nouvelles cultures	-	15 000
	Indemnisation pour les dégâts causés par le sauvagine	-	12 000
Manitoba	Dégâts causés aux récoltes par la faune	1 401	130
	Indemnisation pour la prédation de bétail	-	87
Québec	Contribution fédérale additionnelle à l'ASRA	62 946	26 932
	Contribution fédérale à l'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)	42 878	14 926
Nouveau-Brunswick	Programme de rééchelonnement de la dette	129	-

Nota : Le Régime d'assurance-revenu brut (RARB) a pris fin en 1995-1996. En 1998-1999, les coûts de cessation des opérations ont totalisé 140 000 \$ comparativement à 187 000 \$ l'année précédente.

## Plan tripartite national de stabilisation (PTNS)

Le Programme tripartite national de stabilisation (PTNS) est un programme de protection contre les risques du marché qui a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* (cette loi a été abrogée en avril 1991). Il tient maintenant lieu de « programme d'assurance\_revenu » sous le régime de la *LPRA*. Son rôle est de réduire les pertes subies par les producteurs à la suite d'un changement défavorable des prix du marché ou des coûts de production. Entre 1986 et 1989, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu huit ententes qui ont établi les douze plans sectoriels suivants : boeuf (bovins d'abattage, bovins d'engrais, veaux de naissance), porcs, agneaux, haricots (petits haricots blancs, petits haricots rognons, haricots canneberges, et autres haricots colorés), pommes, betteraves à sucre, oignons et miel. L'adhésion des producteurs était facultative.

Le plan sectoriel de la betterave à sucre du Manitoba est le dernier PTNS en activité et il a expiré à la fin de la campagne 1996-1997. Les derniers calculs du programme ont été effectués en 1998-1999 lorsque toutes les ventes de la récolte 1996-1997 ont été comptabilisées. Le programme a pris fin avec un bilan excédentaire. C'était la dernière récolte de betteraves sucrières au Manitoba à la suite de la fermeture de la raffinerie de sucre de Winnipeg.

En règle générale, si un plan affiche un excédent à son expiration, celui-ci est réparti proportionnellement entre les producteurs, les provinces participantes et le fédéral. S'il accuse un déficit, ce sont généralement les provinces participantes et le Trésor fédéral qui l'épongent à parts égales.

### Soldes des comptes des plans tripartites nationaux de stabilisation (comptes actifs seulement) pour l'exercice clos le 31 mars 1999 (en milliers de dollars)

BETTERAVES SUCRIÈRE II	
Solde d'exploitation initial	7 409
Plus :	
Primes des producteurs	-
Contributions provinciales	-
Contributions fédérales	-
Intérêts créditeurs	418
Recouvrement des paiements de stabilisation en trop	-
Recettes totales	418
Moins :	
Répartition partielle de l'excédent	-
Intérêts débiteurs	-
Dépenses totales	0
Solde de clôture	7 827

## Rapport annuel de la *Loi l'examen de l'endettement agricole*

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole (BEEA) ont été implantés dans chaque province en 1986 pour veiller à ce que les agriculteurs en difficulté financière ou faisant face à la saisie de leur exploitation bénéficient d'un examen impartial de leurs circonstances par une tierce partie. Dans le cadre de ce processus, les Bureaux remplissent le rôle de médiateurs entre agriculteur et créancier(s) et encouragent les deux parties à conclure une entente satisfaisante.

La *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* a été abrogée le 1<sup>er</sup> avril 1998 au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole*. La nouvelle loi permet que l'on mène à terme en vertu de ses dispositions les dossiers en suspens des Bureaux d'examen de l'endettement agricole.

Il y avait 276 dossiers en suspens en 1998. Sur les 27 570 demandes reçues par les Bureaux depuis le début du programme, en août 1986, 23 504 dossiers ont été menés à terme, et 4 066 ont été retirés ou rejetés. Sur l'ensemble des dossiers achevés, les parties ont conclu des ententes mutuellement satisfaisantes dans 75,6 p. 100 des cas (17 775) et, de ce nombre, 15 760 dossiers (88,6 p. 100) ont mené à une entente signée. Dans le cas des 5 729 autres dossiers qui n'ont pas mené à une entente, les producteurs ont néanmoins bénéficié d'un service de médiation et d'un examen détaillé de leurs finances leur permettant de mieux gérer leur situation. Le tableau 16 donne un résumé de l'activité menée dans le cadre du processus des Bureaux d'examen de l'endettement agricole et des dossiers reportés en 1998.

## Rapport des activités menées par les Bureau d'examen de l'endettement agricole

Demandes par année civile		T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Total au Canada
Réel 1998	Dossiers reportés	2	15	6	5	42	13	30	132	20	11	276
	Demandes retirées/rejetées	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	3
	Absence d'arrangements	1	10	2	3	16	6	2	2	2	3	47
	Arrangements conclus	1	5	4	2	25	6	28	130	18	7	226
	Arrangements signés	0	0	0	0	25	6	28	130	32	11	232
Réel 1997	Nouvelles demandes	2	31	16	21	124	145	80	384	172	23	998
	Demandes retirées/rejetées	0	1	0	1	11	67	1	4	39	4	128
	Absence d'arrangements	0	8	4	8	37	39	8	42	51	1	198
	Arrangements conclus	5	24	10	10	68	51	47	279	90	8	592
	Arrangements signés	4	5	3	10	69	31	54	321	163	6	666
Réel 1996	Nouvelles demandes	8	31	13	8	124	262	71	415	202	8	1142
	Demandes retirées/rejetées	1	0	1	2	4	170	0	27	31	0	236
	Absence d'arrangements	2	14	4	3	23	39	31	38	33	4	191
	Arrangements conclus	4	15	10	6	90	46	41	334	126	5	677
	Arrangements signés	3	3	11	4	35	29	34	316	84	4	523
Réel 1995	Nouvelles demandes	14	11	28	16	111	281	51	455	131	2	1 100
	Demandes retirées/rejetées	4	-	-	3	7	165	-	37	26	1	243
	Absence d'arrangements	2	4	5	1	11	78	37	57	26	-	221
	Arrangements conclus	9	11	25	9	108	61	17	399	84	-	723
	Arrangements signés	6	1	17	8	46	29	11	387	89	-	594

Nota : 1. Il se peut que des demandes reçues au cours d'une année ne soient pas traitées ou ne mènent pas à un arrangement avant l'année suivante et peuvent inclure des créances payées.

### Rapport annuel de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) aide les agriculteurs et les coopératives leur appartenant à avoir accès à du crédit à moyen terme, selon des modalités raisonnables, pour accroître l'actif agricole, renforcer la production et améliorer leur stabilité financière. La LPAACFC habilite le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à garantir des emprunts à des établissements de prêt. Ces emprunts équivalent à un maximum de 80 p. 100 du plus petit des deux montants suivants : la valeur estimative en cours ou le prix d'achat. Les agriculteurs et les coopératives appartenant à des agriculteurs soumettent leurs demandes de prêt par l'intermédiaire d'une institution prêteuse.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le fonctionnement de ce programme depuis 1994. Cette loi a fourni pour plus de 2,19 milliards de dollars de garanties d'emprunt au secteur agricole au cours des cinq dernières années. Les recettes ont dépassé les paiements d'environ 5,02 millions de dollars au cours des cinq dernières années. En 1998, 8 641 prêts ont été consentis par des institutions financières canadiennes, pour un total d'environ 259 millions de dollars. Le nombre de nouveaux emprunts enregistrés a chuté d'environ 46 p. 100 en 1998 par rapport à l'année précédente.

L'expérience des cinq dernières années se présente comme suit :

#### Statistiques générales concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	19 702	14 086	16 250	15 946	8 641
Valeur des nouveaux prêts enregistrés	551 500	371 922	488 759	516 885	259 174
Créances payées (en milliers de dollars)	822	1 537	1,664	691	2 258
Frais d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	2 758	1 860	2 443	2 599	1 296
Recouvrement de créances payées (en milliers de dollars)	1 555	1 149	1 199	791	709
Coûts d'administration (en milliers de dollars)	567	567	567	567	1 000
Coûts nets (en milliers de dollars)	2 924	582	632	2 132	(1 253)

Nota: Les créances payées au cours d'un exercice ne se rapportent pas aux prêts consentis au cours du même exercice.

## Rapport annuel de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA) pour la campagne 1998-1999

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. La loi, divisée en trois parties, fusionne quatre lois, soit la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes (LPAAR)*, la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*, la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* et la *Loi sur l'Office des produits agricoles*. La Loi contient en outre les dispositions d'exonération d'intérêt sur les avances au comptant qui étaient autrefois consenties dans le cadre du Programme d'accroissement des liquidités. La campagne agricole de 1998 a marqué la première année de fonctionnement des programmes dans le cadre de la nouvelle loi.

### Programme des paiements anticipés

Dans le cadre du Programme des paiements anticipés (PPA), le gouvernement garantit le remboursement des avances consenties par les organismes de producteurs à leurs membres pour accroître leurs liquidités au moment de la récolte ou après. Chaque producteur peut ainsi obtenir jusqu'à 250 000 \$, montant pour lequel le gouvernement paie les intérêts sur la première tranche de 50 000 \$ avancée à chacun des producteurs. Les avances, fondées sur la garantie que constitue la récolte entreposée par les producteurs, sont remboursées au moment de la vente de cette dernière. Dans le cas où le producteur ne rembourse pas l'avance consentie, le gouvernement indemnise l'organisme de producteurs pour l'avance et le producteur se trouve endetté à l'égard de la Couronne pour le montant du paiement. Les avances ont pour but d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Elles leur permettent de vendre leurs récoltes plus tard au cours de la saison, au moment où la situation du marché peut entraîner de meilleurs prix. Comme les récoltes sont commercialisées tout au long de l'année, le programme favorise une commercialisation plus ordonnée.

Pour la campagne 1998-1999, le Ministère a conclu quarante-cinq (45) accords avec des organismes de producteurs du Canada, notamment la Commission canadienne du blé. Ces organismes ont consenti des avances à environ 38 303 producteurs pour une valeur de 807,3 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère a payé 16,6 millions de dollars d'intérêts liés à ces accords. Comme ceux-ci couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte de 1998 et qu'ils sont donc en vigueur jusqu'à l'automne de 1999, les organismes ne pourront présenter de réclamation basée sur la garantie du gouvernement qu'après cette date.

Campagne	Nombre d'organismes	Avances à la Commission canadienne du blé	Avances à d'autres organismes que la CCB	Total des avances consentis	Paiements de sommes dues	Total des coûts d'intérêt
		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
1992-93	50	1 081	122	1 203	46,8	46,2
1993-94	47	819	150	969	62,6	13,4
1994-95	49	524	206	730	11,3	21,2
1995-96	50	542	212	754	6,9	18,3
1996-97	47	875	272	1 147	23,3	16,3
1997-98	45	533	237	770	6,4	12,3
1998-99	45	468	339	807	N/A	16,6

\* Nota :

1. Les données fournies pour les campagnes 1997 et 1998 concernent le PPA dans le cadre de la *LCPA*. Les données historiques fournies pour les campagnes 1992 à 1996 inclusivement sont celles de l'ancienne *LPAAR* et de l'ancienne *LPAGP*.
2. Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole, qui s'étend du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, ce qui ne coïncide pas avec l'exercice financier du gouvernement. Par conséquent, les montants fournis pour les coûts d'intérêt ne sont pas les mêmes que dans les Comptes publics qui sont fournis pour un exercice financier.

## Programme de mise en commun des prix (PMCP)

La nouvelle loi incorpore les dispositions de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* au Programme de mise en commun des prix. Celui-ci vise à faciliter la commercialisation des produits agricoles sous un régime coopératif. Dans le cadre du PMCP, comme c'était le cas pour l'ancienne *LVCPA*, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimal pour les produits agricoles vendus par un office de commercialisation. L'accord de prix garanti conclu par les offices de commercialisation protège les agriculteurs contre les baisses imprévues des prix du marché pour leurs produits et couvre le paiement initial versé aux producteurs plus les coûts assumés par les offices pour commercialiser le produit, jusqu'à un plafond établi. Le prix garanti aide les offices à obtenir le financement qui leur permettra de verser le paiement initial et de financer leurs activités de commercialisation, les institutions financières considérant que la garantie du gouvernement cautionne le prêt. Les offices de commercialisation versent le paiement initial au producteur au moment de la livraison du produit agricole. La garantie de prêt est fondée sur le prix de gros moyen prévu pour une campagne agricole donnée. Si ce prix était inférieur au prix garanti, le gouvernement rembourserait l'office de la différence en puisant dans le Trésor.

Au cours de l'exercice 1998-1999, plus de 191 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis en vertu de la *LPCA* à cinq organismes de commercialisation à travers le Canada, au profit de près de 20 650 producteurs. Aucun paiement n'a été fait au titre du Programme de mise en commun des prix au cours de cet exercice. On ne prévoit pas de réclamations pour 1998-1999. Toutefois, des réclamations pourraient venir plus tard dans la campagne, puisque les accords couvrent la période de commercialisation et sont en vigueur jusqu'à l'automne de 1999.

En 1993, les syndic de la Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. ont déposé une réclamation en vertu de la *LVCPA* pour les pertes que la coopérative a essuyées au cours de la campagne 1991-1992. La réclamation fait toujours question d'un examen.

### Sommaire rétrospectif des ententes conclues en vertu du PMCP et de la *LVCPA* \*

Campagne	Nombre d'offices de commercialisation	Nombre de producteurs	Garanties totales <small>(en milliers de dollars)</small>	Paiements de sommes dues <small>(en milliers de dollars)</small>	
1992-93	19	24 504	228 351	16	(a)
1993-94	14	23 865			
1994-95	9	21 177	270 060		
1995-96	8	21 900	298 738		
1996-97	4	21 222	183 979	17 285	(b)
1997-98	5	21 050	160 520		
1998-99	5	20 650	191 494		
Total			1 463 618	17 301	

#### Liability Payments (\$000's)

- Commercial Pheasant Producers Cooperative (1992)
- Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario (1996) - 17 285 421 \$

\* Nota : Les données fournies pour les campagnes 1997 et 1998 concernent le PMCP en vertu de la *LCPA*. Les données historiques fournies pour les campagnes 1992 à 1996 inclusivement concernent les ententes conclues en vertu de l'ancienne *LVCPA*.

## Programme des achats du gouvernement

Dans le cadre du Programme des achats du gouvernement, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, peut acheter et vendre des produits agricoles. Ce pouvoir serait utilisé s'il existait des conditions de marché inhabituelles et qu'en intervenant le ministre pouvait améliorer le contexte de commercialisation pour un produit donné. Depuis l'adoption de la *LPCA*, cette partie de la loi n'a pas servi. Le programme a été utilisé pour la dernière fois en 1994-1995 pour l'achat de peaux de vison d'une valeur de 253 000 \$.